

Monsieur Hicham BETARI

ESCEM

Monsieur Richard PETIT-CLERC

Filière Audit et Expertise Comptable

MEMOIRE DE 3^{ème} année – MAI 2010

L'étude des scénarios de développement de la
finance islamique en France

Tuteur : Monsieur Fabrice MAULEON

ABSTRACT

Aujourd'hui, le système économique traverse une crise financière sans précédent. Et, différents facteurs sont à l'origine de ce bouleversement du paysage économique mondial. En effet, cette idéologie économique actuelle cherche principalement à faire du bénéfice tout en oubliant de prendre en compte certaines règles qui sont essentielles au bon fonctionnement de l'économie mondiale.

Le contexte de crise financière a conduit à remettre en cause cette finance conventionnelle, et de s'intéresser plutôt à une finance plus proche de la réalité économique. Ainsi, nous avons vu ces dernières années, l'apparition d'une finance alternative à la finance conventionnelle qui est la finance islamique. La particularité est quelle met en pratique des principes religieux liés notamment à l'Islam. La finance islamique est donc une finance où la religion joue un rôle déterminant.

L'objectif de notre mémoire est donc d'analyser et d'étudier les scénarios possibles de développement de la finance islamique en France. Pour cela, nous avons appliqué une méthodologie reprise de Michel Godet que nous avons mis en œuvre afin de développer ces scénarios. Enfin, nous avons développé à travers cette méthodologie et d'autres études les hypothèses quant aux scénarios envisageables.

Remerciements

En préambule à ce mémoire, nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette dernière année en Ecole Supérieure de Commerce et Management Tours-Poitiers.

Nous tenons à remercier tout d'abord, Monsieur Fabrice Mauléon, qui, en tant que tuteur de ce mémoire, s'est montré à l'écoute de nos préoccupations lors des moments de doute dans la rédaction de ce mémoire.

Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui nous ont donné de leurs temps et de nous avoir fait partager leurs connaissances pour répondre à nos différentes problématiques concernant le sujet de ce mémoire.

Nous exprimons aussi notre gratitude à tous les internautes qui ont répondu à notre enquête par questionnaire sur Internet

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Introduction | page 6 |
| Présentation de la finance islamique | page 7 |
| A. Développement d'une finance éthique | page 7 |
| 1. La naissance d'une nouvelle finance : la finance islamique | page 7 |
| 2. Les sources de la finance islamique | page 7 |
| 3. Les principes fondamentaux de la finance islamique | page 9 |
| B. Le fonctionnement de la finance islamique | page 9 |
| 1. Les institutions de contrôle : Les Conseils de Supervision de Chari'a | page 10 |
| 2. Les différentes techniques de financement | page 10 |
| C. La complexité de la finance islamique | page 11 |
| 1. Une vision hétérogène de la finance islamique | page 11 |
| 2. La cohabitation : finance islamique et droit français | page 11 |
| La méthode des scénarios | page 12 |
| I. 1^{ère} étape : La construction de la base | page 15 |
| A. Délimitation du système | page 15 |
| 1. Etude sectorielle | page 16 |
| 2. Variables externes et variables internes | page 29 |
| B. Détermination des variables essentielles par l'Analyse structurelle | page 30 |
| 1. Recensement des variables | page 30 |
| 2. Matrice d'analyse structurelle | page 34 |
| 3. Recherche des variables clés (méthode Micmac) | page 36 |
| C. Analyse des stratégies des acteurs (méthode Mactor) | page 41 |
| 1. Stratégie des acteurs | page 43 |
| 2. Les enjeux stratégiques et les objectifs associés | page 51 |
| 3. Positionnement de chaque acteur sur les différents objectifs et repérer les convergences et divergences (position simple) | page 52 |
| 4. Hiérarchiser pour chaque acteur ses priorités d'objectifs | page 59 |
| II. 2^{ème} étape : L'analyse morphologique | page 64 |

| | |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| A. Dimensions et composantes | page 65 |
| B. Explication du choix des hypothèses chiffrées | page 67 |
| C. Scénarios contrastés | page 69 |
| III. 3^{ème} étape : Elaboration des scénarios | page 70 |
| A. Scénario 1 : aucune ouverture | page 72 |
| B. Scénario 2 : une ouverture modérée | page 73 |
| C. Scénario 3 : Une ouverture importante | page 74 |
| Conclusion | page 76 |
| Annexe 1 : Bibliographie | page 77 |
| Annexe 2 : Le questionnaire | page 79 |
| Annexe 3 : Résultat de l'enquête | page 81 |
| Annexe 4 : Calcul de la méthode Mactor | page 83 |
| Annexe 5 : Les interviews | page 89 |

Introduction

Le contexte économique actuel a poussé les gouvernements et les institutions financières à remettre en cause cette idéologie économique basée uniquement sur la recherche du profit. En effet, ce système économique a conduit à une crise financière sans précédent. Différents facteurs sont à l'origine de cette crise, mais la conclusion que nous pouvons en tirer, c'est que l'absence de certaines valeurs humaines, dont le partage ou la solidarité entre les individus dans une structure financière, conduit forcément tôt ou tard à un dysfonctionnement. Ce qui explique aujourd'hui une remise en question de ce système financier. La prise en compte de certains facteurs est indispensable dans la bonne gestion de cette économie mondiale.

En conséquence, le paysage économique actuel connaît donc un bouleversement, car on cherche plus à s'intéresser à une finance plus proche de la réalité économique. Ainsi, nous avons vu ces dernières années, l'apparition d'une finance alternative à la finance conventionnelle, une finance qui est dite islamique. La particularité est qu'elle met en pratique des principes religieux liés notamment à l'Islam. Les trois religions monothéistes, et, en particulier, l'Islam ont intégré une éthique de l'action dans l'économie mondiale. La finance islamique est donc une finance où la religion joue un rôle prépondérant.

Le marché de la finance islamique a connu une croissance très rapide ces dernières années. Ce type de financement alternatif aura sans aucun doute dans les années à venir un rôle croissant à jouer dans le marché mondial de la finance. Les gouvernements, les sociétés et les établissements financiers ont aujourd'hui accès aux liquidités considérables dont disposent certains pays de la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord). En constante évolution, le marché de la finance islamique propose des produits de plus en plus structurés et sophistiqués. Aujourd'hui, le marché de la finance islamique représente 500 milliards de dollars d'actifs des banques et des compagnies d'assurance, et avec, un taux de croissance annuel moyen au cours des 10 dernières années entre 10 % et 30%.

L'objectif de notre mémoire est donc d'analyser et d'étudier les scénarios possibles de développement de la finance islamique en France. En ce qui concerne la rédaction de notre mémoire, nous nous pencherons, dans un premier temps, sur la présentation de la finance islamique, dans un second temps, nous mettrons en œuvre une méthodologie stricte afin de développer des scénarios cohérents à un horizon raisonnable.

Présentation de la finance islamique

A. Développement d'une finance éthique

1. La naissance d'une nouvelle finance : la finance islamique

Les débuts de la finance islamique :

Dans les années 70, l'économie mondiale est fortement touchée par deux grandes crises pétrolières. Et c'est également durant cette période que naît la finance islamique. En effet, la finance islamique a essayé d'intégrer les recommandations éthiques des textes sacrés, et de prendre en compte les valeurs fondamentales des religions monothéistes. Ainsi, s'est créée la première banque commerciale islamique en 1975 à Dubaï, qui est la Dubai Islamic Bank.

L'évolution de la finance islamique ces dernières années :

Depuis le 11 septembre, le développement de la finance islamique dans le monde s'est accéléré. Ce phénomène s'explique par le fait que les pays musulmans connaissent une épargne très importante, notamment dans les pays exportateurs de pétrole, car ces derniers ont préféré rapatrier leur argent dans leurs pays, suite à la perte de confiance qui s'est instaurée dans le monde après le 11 septembre. Aujourd'hui, le marché de la finance islamique représente 500 milliards de dollars d'actifs des banques et des compagnies d'assurance, et avec, un taux de croissance annuel moyen au cours des 10 dernières années entre 10 % et 30%.

2. Les sources de la finance islamique

L'Islam est la continuité des deux autres religions monothéiste. Elle est venue compléter les autres textes sacrés avec son livre saint qui est le Coran. Aujourd'hui, l'islam compte plus de 1,3 milliards de musulmans à travers le monde. Et, elle n'est pas uniquement une idéologie, mais c'est également une façon de vivre, de se comporter et surtout des principes. Ainsi, Dieu confie à l'homme un dépôt sacré, et lui impose de prendre soin de ce dépôt. A partir de ce principe, chaque être humain doit prendre soin de son environnement. C'est une ligne de conduite à suivre.

Le Coran :

La source principale du Droit musulman est le *Coran*, qui constitue pour l'ensemble des Musulmans le texte le plus sacré, considéré comme étant l'oeuvre parfaite de Dieu. Le Coran a été révélé au prophète Mohammed (SWS)* par groupes de versets. Le premier verset a été communiqué au Prophète en 610 par l'archange Gabriel dans la grotte de Hira. Pour les musulmans, le Coran est littéralement la parole de Dieu et lorsque le texte déclare que Dieu dit, ils considèrent ces termes dans leur sens littéral. Le

Coran est composé de 6 236 versets (Ayat) réparties en 114 chapitres (Sourates). Il y a 500 versets qui servent de base au système juridique islamique.

La Sunna :

La seconde source est la *Sunna* (la tradition prophétique). La Sunna est une sorte d'exégèse fondée sur la pratique du prophète Mohammed (SWS). Le Coran ne permet pas de répondre clairement à tous les problèmes de la vie courante. Les juristes ont donc utilisé la tradition prophétique comme une source majeure. Ainsi, les juristes musulmans consultent la tradition prophétique pour avoir plus de précision sur certains passages du Coran ou pour déterminer des solutions à des problèmes que le texte sacré ne semble pas traiter directement.

*(SWS) : C'est une formule à dire toujours en citant le nom du prophète Mohammed (SWS) par les musulmans, qui signifie Paix et Bénédiction sur Lui.

L'Idjma :

Troisième source du Droit musulman est l'Idjma, qui correspond à l'accord unanime des différents savants musulmans. Cette source du Droit musulman est utilisée dans le cas, où le Coran et la Sunna ne permettent pas de donner une réponse claire et précise sur un sujet particulier. Elle ne peut-être considérée comme source de droit, uniquement à condition que tous les savants musulmans donnent la même réponse à un sujet donné.

Le Qiyas :

Cette dernière source de droit est basée sur le Coran et la Sunna. En effet, elle s'appuie sur le raisonnement par analogie. Par exemple, il est clairement indiqué dans le Coran qu'il ne faut pas boire du vin, en raison des effets néfastes sur l'être humain. Le raisonnement par analogie veut qu'on interdise tous les produits qui provoquent les mêmes effets néfastes sur l'Homme, on peut prendre dans cette situation comme exemple : la drogue.

La Chari'a :

La Chari'a se traduit comme «loi islamique», signifie en arabe la «voie». Pour les musulmans, il s'agit de la voie tracée par Dieu, celle qu'ils doivent suivre sur terre pour être de bons disciples. La Chari'a est donc le chemin à suivre par les croyants, et le *figh* (la législation) est l'explication et l'interprétation de la Chari'a. Au début de l'Islam, il y avait deux sources de la Chari'a qui sont : Le Coran et la Sunna. Ces dernières ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des problèmes rencontrés par les musulmans. Ensuite, s'est ajouté les deux autres sources citées précédemment qui sont : l'idjma et le qiyas.

3. Les principes fondamentaux de la finance islamique

Il y a uniquement trois règles commerciales qui sont clairement évoquées dans le Coran.

- L'interdiction de l'accroissement injustifié des biens et richesses, dont les intérêts,
- L'interdiction d'user de la fortune d'une tierce personne de façon inappropriée,
- L'obligation de formaliser les opérations commerciales par des contrats écrits.

La finance islamique instaure un certain nombre de principes et de règles assez précises. Et, elle s'inspire des différentes sources islamiques. Hormis les trois règles commerciales clairement indiquées dans le Coran, nous trouvons trois grandes interdictions clairement définies par les grands savants musulmans dans la finance islamique.

La prohibition des intérêts (riba) :

Le rejet du prêt par intérêt est un élément primordial dans la finance islamique, il constitue l'un des interdits majeurs. On traduit plus le terme de riba par l'accroissement injustifié, l'intérêt est donc une forme parmi d'autres de la riba. Conformément au principe de solidarité sociale prônée par la religion musulmane, le fait de prélever des intérêts sur de l'argent qui a été prêté constitue une double injustice. En effet, la personne devrait donner de l'argent à une personne nécessiteuse et non pas lui prêter avec des intérêts. Le fait donc de demander des intérêts à une personne accroît l'injustice et l'écart social dans la société.

L'interdiction de l'ambiguïté (Gharar) :

Cette interdiction correspond à une incertitude concernant la réalité d'une transaction, ou la méconnaissance de certains éléments liés à cette transaction.

L'interdiction de la spéculation (Mayssir) :

Toute spéculation est interdite en Islam, selon le principe "Qu'on ne peut vendre ce qu'on ne possède pas".

Une restriction des activités :

Il existe également des exigences au niveau de la nature des activités. En effet, certains secteurs d'activité sont strictement interdits dans la finance islamique, afin d'être conforme à la Chari'a. Il y a ainsi les jeux de hasard, l'industrie porcine, le secteur de la pornographie ou encore toutes les activités en lien avec l'alcool.

B. Le fonctionnement de la finance islamique

1. Les institutions de contrôle : Les Conseils de Supervision de Chari'a

Les Conseils de Supervision de Chari'a ont pour rôle d'encadrer les actions menées par les différentes banques islamiques, et, de s'assurer qu'elles respectent totalement les principes de l'Islam. Ils sont formés de juristes qui ont une double compétence, l'une dans la finance et l'autre dans la législation islamique. Ces spécialistes doivent s'assurer que les établissements bancaires respectent les principes de la finance islamique. Et, ils bénéficient d'une liberté d'action totale et une indépendance vis-à-vis des banques islamiques afin de les protéger d'éventuelles pressions.

2. Les différentes techniques de financement

La mourabaha (financement commercial) :

La mourabaha est un contrat dans lequel un client demande à une banque de lui acheter un bien qu'elle souhaite acquérir. La banque va donc ensuite revendre ce bien à son client au prix coûtant plus une marge bénéficiaire fixée préalablement par les deux parties dans le contrat de mourabaha. L'autre particularité du contrat de mourabaha, c'est qu'il doit contenir obligatoirement toutes les informations concernant la vente, la nature de la marchandise, le prix d'achat, les frais, le prix de revient, la marge bénéficiaire etc.

Le Salam (financement de biens marchands) :

Le salam est un contrat de vente avec livraison différée de la marchandise. Dans cette situation, la banque devient acquéreur du bien avec paiement comptant d'une marchandise qui lui sera livrée à terme par son partenaire. L'exemple concret qui peut-être cité dans ce type de contrat, est celui d'une personne qui donne de l'argent en octobre à un agriculteur afin d'avoir au mois de juin la quantité de blé nécessaire. Il y a donc eu un paiement avant la réception de la marchandise.

Istisna (financement industriel) :

L'istisna est un contrat liant deux personnes, l'une demande à une autre de lui fabriquer ou construire un ouvrage moyennant une rémunération payable d'avance, de manière fractionnée ou à terme. A contrario du contrat salam, l'objet de la transaction porte sur la livraison de produit finis qui a subi un processus de transformation.

Ijarah (location) :

L'ijara est un contrat dans lequel, la banque islamique achète un bien puis le loue à son client pour une période déterminée. Il y a également l'ijara wa iqtina, qui est un contrat équivalent au crédit bail, donnant la possibilité d'acquérir le bien par le client en fin de contrat.

C. La complexité de la finance islamique

1. Une vision hétérogène de la finance islamique

Les écoles islamiques :

Quelques années après le décès du prophète Mohammed (SWS), les écoles islamiques ont commencé à apparaître. La création de ces écoles a été nécessaire afin de régler et d'encadrer rapidement la vie quotidienne des musulmans. En effet, les deux sources de Droit islamique utilisées à l'époque étaient le Coran et la Sunna (la tradition prophétique), il était donc nécessaire d'interpréter ou de compléter ces sources de droit afin d'instaurer une législation islamique locale. Ce qui a donné naissance à 5 grandes écoles islamiques dites modernes. Chacune d'elle prédomine une région dans le monde. Les Hanafis sont majoritaires, présents en Asie centrale, en Turquie et dans le sous-continent asiatique, les Malikites qui ont une influence en Afrique du nord et de l'ouest, l'école Shafi'i présente en Asie du Sud-est, et enfin, les Hanbalites sont principalement présents en Arabie Saoudite. Ce sont 4 écoles sunnites, et il y a aussi une école chiite qui est l'école Jaafarite, influente dans les pays à dominante chiite comme l'Iran.

Le manque de standardisation :

En effet, nous avons à faire à un manque d'homogénéité de la finance islamique. Il n'existe donc pas un avis unanime sur l'acceptation d'un produit aux principes de la finance islamique, mais différentes opinions. Le fait de la présence de diverses écoles islamiques qui prônent des méthodes d'interprétation différentes, ont conduit les juristes à avoir une opinion différente sur un même sujet en fonction de l'école à laquelle ils adhèrent. Il est donc possible que nous retrouvions certains produits dans des banques islamiques et absents dans d'autres banques. Par exemple : plusieurs options religieuses prises en Malaisie sont refusées dans les pays du Golfe.

2. La cohabitation : finance islamique et droit français

Un problème se pose actuellement, à savoir si la finance islamique peut-être intégrée au système juridique français, au niveau réglementaire et fiscal. Il est certain que le fait d'appliquer la Chari'a au droit français pour accueillir la finance islamique risque incontestablement de heurter les valeurs du droit français. D'après certains experts, la France n'a absolument pas besoin d'une réforme importante pour pouvoir accueillir la finance islamique sur son sol.

La méthode des scénarios

De la prospective stratégique...

Le concept de prospective, défini par A.C Decouflé en 1972 comme étant l'élaboration «d'un corps d'hypothèses sur l'histoire en marche, a d'abord été mis en application en France dans des domaines relevant de l'état, tels que l'armée et l'aménagement du territoire. C'est à Michel Godet que l'on doit le développement de cet outil dans les entreprises grâce à ses nombreux travaux de recherche sur le sujet, concrétisés par son « Manuel de prospective stratégique » dont la dernière édition date de 2007.

... A la méthode des scénarios.

La méthode des scénarios est, au même titre que le Delphi ou les cross-impacts, une méthode prospective.

Un peu d'histoire

C'est H.Kahn qui fut le premier à introduire le mot scénario en prospective dans son livre « l'an 2000 ».

« La méthode des scénarios vise à construire des représentations des futurs possibles, ainsi que les cheminements qui y conduisent. L'objectif de ces représentations est de mettre en évidence les tendances lourdes et germes de rupture de l'environnement général et concurrentiel de l'organisation. » (Godet, 2006). Cette méthode des scénarios fut, pour la première fois mise en œuvre en France dans le cadre d'une étude de prospective géographique réalisée pour le compte de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale).

Définitions et typologie

Tel que l'a souligné Von Reibnitz en 1989 ainsi que Van Notten en 2003, la méthode des scénarios peut revêtir des formes diverses afin d'aboutir à des objectifs différents. C'est ainsi que pour Michel Godet : «un scénario n'est pas la réalité future mais un moyen de se la représenter en vue d'éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables » (Godet, 2006). Son approche est donc opérationnelle et présente pour objectif principal l'aide à la décision stratégique. Alors que pour des auteurs tels que Schwartz ou encore Shoemaker, la prospective se définirait plus comme étant un outil permettant aux décideurs de prendre conscience des éléments incertains de l'environnement afin de remettre leur vision en question.

Comme l'a démontré Schwartz en 1993, il existe une multitude de manières de développer des scénarios. Cependant un consensus semble émerger au sujet de l'attribution du qualificatif « méthode » des scénarios. Celui-ci caractérise une démarche partant de l'analyse de systèmes pour aboutir à l'élaboration des scénarios en passant par une phase de rétrospective sur la stratégie passée des acteurs.

Selon J.C Bluet et J. Zémor (1970) le scénario est un « ensemble fourni par la description d'une situation future et du cheminement des événements qui permettent de passer de la situation origine à la situation future ». Notons que Michel Godet propose de compléter cette définition en y introduisant le concept de cohérence. Pour lui l'anticipation de scénarios peu probables ne serait pas productive.

Plusieurs types de scénarios peuvent être déterminés : les scénarios possibles, les scénarios réalisables ainsi que les scénarios souhaitables. Ceux-ci peuvent être qualifiés de :

- Tendanciels : il s'agira d'une extrapolation des tendances actuelles vers une situation future.

Dans le passé, le scénario le plus probable était généralement le scénario tendanciel. Mais aujourd'hui étant donné le caractère plus instable de l'environnement, le scénario le plus probable correspond le plus souvent à une rupture des tendances actuelles.

- Référence : C'est ainsi que M.Godet propose de qualifier le scénario le plus probable.
- Contrastés : correspondant à une situation très différente de la situation actuelle, celui-ci étant donc peu probable.

Méthode de Michel Godet :

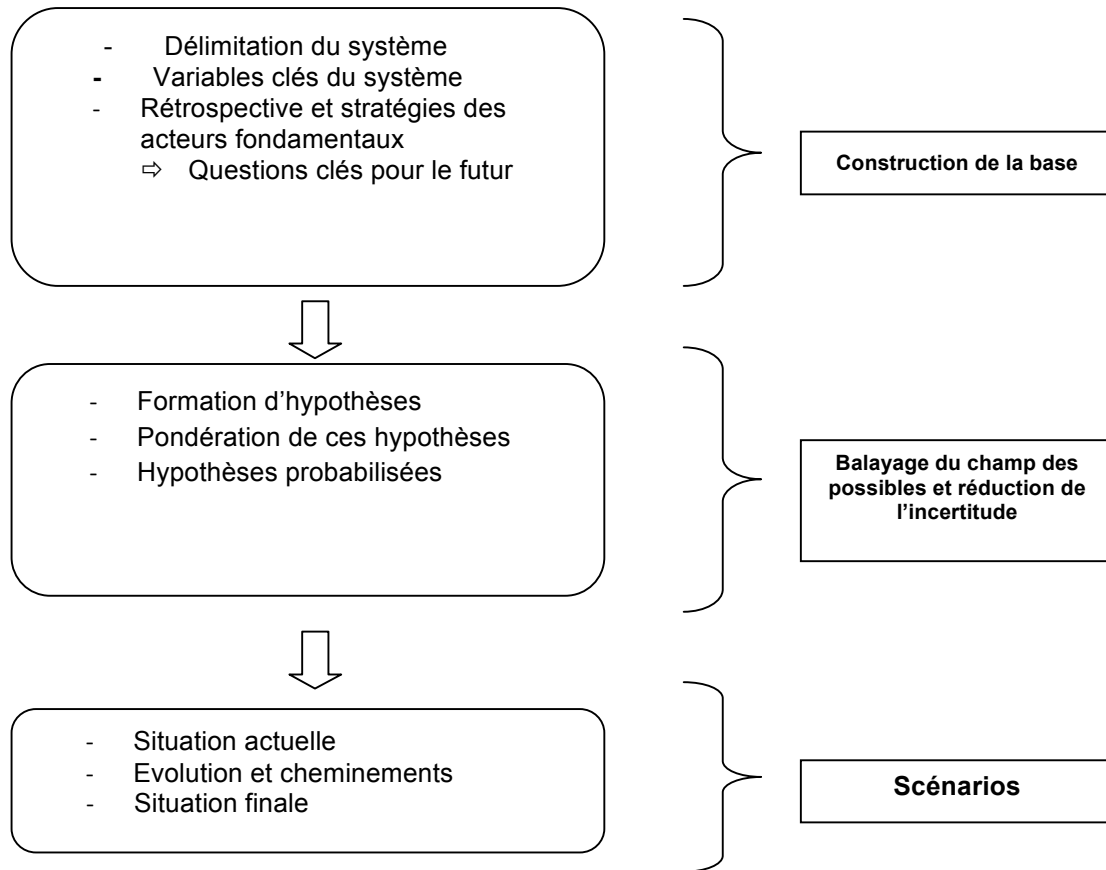
Cette méthode a été développée par M.Godet entre 1974 et 1979 alors qu'il dirigeait le département d'études prospectives de la SEMA. Elle est le fruit de la rencontre entre la logique intellectuelle de la méthode développée par la DATAR dans les années 1970 et les outils d'analyse des systèmes développés aux USA dans les années 50-60.

Résumé et objectifs de la méthode :

- Une première étape consiste à déterminer les variables clés, c'est-à-dire les points dont l'étude doit être prioritaire. Cela se faisant par le biais d'une analyse globale de l'environnement. Il s'agit de la « construction de la base » qui pourra être menée à bien grâce à une analyse structurelle. Cette étape nous amène également à analyser les stratégies passées et actuelles des acteurs fondamentaux du système étudié afin de déterminer des « questions clés pour l'avenir ».
- Une seconde étape consistant à « balayer le champ des possibles et réduire l'incertitude ». Il s'agit ainsi de formuler des hypothèses cohérentes quand au maintien d'une tendance ou à sa rupture. On pourra ensuite, grâce par exemple aux méthodes d'experts, valider ou non la probabilité de réalisation de nos différentes hypothèses.
- Une troisième étape aboutissant finalement sur l'élaboration de scénarios, consiste à décrire le cheminement conduisant de la situation actuelle à la situation future formulée par notre hypothèse.

Notons que ce découpage en trois étapes est décrit d'une façon similaire par Shoemaker (1993).

Schéma :



I. 1^{ère} étape : La construction de la base

Cette première étape constitue la partie la plus importante de l'étude sur le plan de la charge de travail et du temps nécessaire afin de la mener à son terme. Son objectif, comme l'indique le titre est de « construire la base », c'est-à-dire de développer une image de l'état actuel du système. Divers outils (Pestel, la méthode Micmac, le tableau stratégie des acteurs) nous permettront de développer les trois étapes que constituent cette première partie : la délimitation du système, l'analyse structurelle ainsi que la l'analyse de la stratégie des acteurs.

Cette étape a pour objectif de donner une « image » de l'état actuel du système, c'est-à-dire du phénomène étudié ainsi que de son environnement.

Selon Michel Godet (2001) quatre points cruciaux sont à respecter. L'image doit être :

- « détaillée et approfondie » aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.
- « globale » et doit ainsi prendre en considération les aspects : économiques, technologiques, politiques...
- « dynamique » : mettre en évidence les tendances passées et leurs conséquences futures.
- « explicative » du fonctionnement du système et de son évolution.

Godet préconise ainsi de suivre une construction en trois phases.

A. La délimitation du système

Il est important ici de ne pas sous estimer certains éléments (politiques, économiques...) n'ayant dans l'état actuel des choses pas ou très peu d'influence sur le phénomène étudié mais dont les effets, pourraient, à plus long terme, avoir un rôle non négligeable sur l'évolution du système. Par ailleurs, il ne faut pas non plus s'écarter du sujet, il est donc nécessaire de ne prendre en compte que les éléments pertinents, notamment sur le plan géographique.

Cette étape consiste donc à faire une liste, la plus exhaustive possible, des variables composant le système étudié (phénomène dans son environnement). Hugues de Jouvenel (1993) définit d'ailleurs cette phase de recueil des données comme étant une étape à part entière de la démarche prospective.

Des méthodes telles que le Brainstorming, les entretiens avec des spécialistes ou encore les ateliers de prospective permettront d'aboutir à la définition du système et au classement des variables en deux groupes. D'une part, les variables internes : propres au phénomène étudié et d'autre part les variables externes relatives à l'environnement.

1. Etude sectorielle

SWOT

| Forces | Faiblesses |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Plus importante population musulmane d'Europe • Efforts de la part des autorités pour favoriser l'accueil d'institutions financières islamiques • Attirance du consommateur pour des produits éthiques répondant à ses convictions • Réseau de professionnels de la banque de financement et d'investissement compétents dans le domaine de la Finance Islamique et niveau des formations disponibles en augmentation | <ul style="list-style-type: none"> • Image de l'Islam au sein de la population française • Nécessité de mettre en place des aménagements législatifs et fiscaux permettant de rendre la Finance Islamique compétitive • Difficultés pour mettre en place un réseau de banque de détail, notamment à cause d'un manque d'expertise et d'expérience des banques françaises • Manque d'informations sur la demande et sur le niveau de surcoûts acceptables pour le consommateur |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux consommateurs potentiels attendent des produits leur permettant d'accéder à la propriété • Population musulmane demandeuse de services, par exemple pour les transferts d'argent vers l'étranger • Un nombre important d'entrepreneurs sont à la recherche de « solutions de financement alternatifs | <ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'institutions venant du Moyen Orient • Concurrence d'institutions financières européennes, notamment du Royaume Uni • Compatibilité entre la législation française et les obligations éthiques liées à la Chari'a |

Analyse de Pestel

L'analyse de Pestel est un travail incontournable lorsqu'il s'agit de réaliser une étude sectorielle. En effet, celui-ci permet de déterminer d'un point de vue politique, économique, sociologique, technologique, écologique et légal l'état d'un secteur, et en l'occurrence d'un « système ».

Afin de réaliser cette étude de Pestel nous nous sommes appuyés sur des articles issus de la presse spécialisée ainsi que de rapports rédigés par des experts de la finance islamique.

| | politique | economique | sociologique | technologique | ecologique | légal |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'émergence de la finance islamique en France. Evolutions et acquisitions. mai-juin. 2009 - n. 226-227 - pp.35-38 | | Les banques françaises sont actives sur le marché via des succursales au Moyen orient, mais peu actives en France et les banques islamiques ne sont pas encore implantées en France. | | Création du premier diplôme de Finance Islamique à Strasbourg. | | AMF - communication du 17 juillet 2007 autorise les OPCVM à avoir recours à des comités de conformité à la charia - communication du 2 juillet 2008: admission à la négociation de sukuk, conséquence, juillet 2007, BMP Paribas obtient un agrément pour un fond, aujourd'hui coté à la bourse suisse, février 2008, SG AMI obtient un agrément pour deux fonds exclusivement commercialisés à la Réunion. |
| | | Tous les établissements de Finance Islamique au Royaume Uni ont fait une déclaration au CECEI pour opérer sur le marché français. QIB, Kuwait Finance House, Al Baraka et projet Omega ont fait une demande d'agrément pour une ouverture de filiale en France. | | Les opérations de Finance Islamique sont d'une relative technicité par rapport à la finance traditionnelle. | | Rédaction par la commission finance islamique de Paris Europlace d'un rapport en décembre 2008 sur les améliorations à apporter sur le plan juridique et économique pour permettre le développement de la Finance Islamique en France. |
| | | Création d'un compartiment réservé aux sukuk sur Njise Euronext (conditions d'admission : conformément à la directive prospectus (position de l'AMF, 2 juillet 2008)) | | | | Création de l'ACEFI du premier Charî'a Board |
| | | | | | | 18/12/2008: le ministère de l'économie et des finances publie 9 fiches doctrinales concernant la murabaha et le sukuk, fiches ensuite publiées au bulletin officiel des impôts le 25/02/2009 (celle-ci permet d'éviter la double imposition liée au transfert de propriété en murabaha et l'application du traitement fiscal des intérêts aux émissions de sukuk). |
| Les enjeux du droit. 2004-05-2009/08/02 page 30 | La ministre de l'économie a annoncé une adaptation de la fiducie dans le cadre de la proposition de loi sur l'accès au crédit des PME. | | | | | |
| Quel marché pour la finance islamique en France? 2. Près de la moitié des musulmans pourraient être séduits L'A REVUE BANQUE, n.704 - JUILLET-AOÛT 2008 | | | D'après la démographie Michelle Tribalat la population musulmane en France estimée entre 3,7 et 4,1 millions. | | | |
| | | | Selon une enquête IFOP, 47% des musulmans vivant en France seraient intéressés par un contrat d'épargne et 55% par des emprunts respectant l'éthique islamique et seraient prêts à accepter un surcoût par rapport à un crédit classique. | | | |

| | politique | economique | sociologique | technologique | ecologique | légal |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La finance islamique, une récente histoire avec la France. Une loque, histoire avec ses banques Et - Revue d'économie financière novembre 2009 - n. 95 - pp. 325-350.</p> | <p>"Depuis la visite de Nicolas Sarkozy en Arabie saoudite la question de la position de la France en matière de finance islamique est omniprésente."</p> | <p>Depuis 2003 selon Moody's le taux de croissance annuel du secteur est de 15%.</p> | <p>Selon Gilles Saint Marc, le développement de la Finance Islamique est plus tributaire d'un changement culturel que fiscal ou juridique.</p> | <p>La France dispose d'une expertise dans le domaine : Calyon s'est vu décerner la récompense de l'opération la plus innovante (Most Innovative Deal) par l'Islamic Finance News, leader mondial des sources d'informations sur les financements islamiques.</p> | | |
| | <p>Un rapport d'information réalisé en Octobre 2007 par la commission de finances du sénat (rapport d'information n.33, 2007-2008) souligne la volonté de développer la finance islamique en France</p> | <p>La finance Islamique peut s'avérer être une alternative suite à la crise financière (la finance islamique a montré une certaine stabilité et une résistance vigoureuse)</p> | <p>Selon Moody's : les banques françaises sont réticentes à proposer de produits de Finance Islamique car elles appréhendent un risque au niveau réputationnel, le développement d'une banque islamique de détail se ferait certainement via des partenariats (ex : BNP Paribas / Saudi Investment Bank)</p> | | | <p>Rapport Jouin/Pastré remis à Paris Europlace 14/11/2009 préconise 10 propositions susceptibles de drainer 100 milliards d'euros vers la place de Paris.</p> |
| | <p>Le rapport d'information n.329 de Jean Arthuis vise à étudier les opportunités et les modalités de développement de la Finance Islamique. L'objectif est de rendre à court terme Paris aussi attractive que Londres.</p> | <p>"les établissements islamiques et leur clientèle sont en possession d'un excédent de liquidités de l'ordre de 1000 milliards de dollars dans les deux ans" Pastré et Gacheva 2008</p> | <p>selon Anouar Hassoune : l'enjeu serait de « prouver que la finance islamique n'est ni communautaire, ni encline à pourfendre le dogme de la neutralité religieuse ».</p> | | | <p>Selon Thierry Franco : "la garantie des dépôts imposée par les règles communautaires, peut se révéler contraire au principe de partage des pertes et des profits posé par la Finance Islamique" nous comprenons donc que le potentiel de développement de la banque d'investissement et de financement est plus important que celui de la banque de détail.</p> |
| | <p>Lors de la 15e édition du forum Paris Europlace, le ministre de l'économie annonce que des ajustements fiscaux et juridiques en vue d'accueillir la finance islamique sont en cours.</p> | <p>Les bourses des pays du golfe ont une capacité d'absorption limitée ce qui entraîne des opportunités pour la France.</p> | <p>La France dispose de la première communauté musulmane d'Europe.</p> | | | <p>Le législateur a prévu la suppression de retenue à la source sur les sommes versées aux non résidents porteurs de sukuk.</p> |

| | politique | economique | sociologique | technologique | ecologique | légal |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>"Selon les déclarations de Thierry FRANCO lors des tables rondes organisées par le Sénat le 14 mai 2008, le développement de la finance islamique en France doit respecter un principe de neutralité budgétaire. En d'autres termes, l'émission de sukuk apparaît aujourd'hui comme une opération qui aurait un coût supérieur à une émission d'obligations classiques."</p> | <p>BNP Paribas et Calyon sont très présentes sur les activités de financement islamique dans les pays du golfe.</p> | | | | <p>La fiducie peut être une solution aux contraintes fiscales liées au sukuk. La fiducie introduite en France par la loi n.2007-211 du 19 février 2007, nécessite cependant la modification de son régime juridique afin de coïncider au mieux aux exigences de la Finance islamique, ce qui semble être l'une des prochaines priorités du Trésor.</p> |
| | | <p>Selon Moody's, l'ouverture d'une banque islamique de détail est envisageable dans les deux années à venir.</p> <p>"Le directeur général de la Qatar Islamic Bank (QIB) a indiqué en marge du deuxième forum français de la finance islamique (Paris, novembre 2008) qu'il espérait voir s'ouvrir une succursale en France, d'ici 2010."</p> | | | | |
| <p>Point de vue : La finance islamique menace la laïcité française LEMONDE.FR 20.11.09 15h06 - Mis à jour le 23.11.09 10h56</p> | | <p>Le Crédit agricole, a annoncé, fin septembre, le lancement de sa première SICAV conforme à la charia, de droit luxembourgeois et enregistrée en France.</p> <p>Le président de l'association Paris Europlace Gérard Mestrallet, annonçait pour sa part que "la loi française offre déjà la meilleure flexibilité et la capacité d'adaptation pour accueillir des opérations de finance islamique. Néanmoins, de nouvelles mesures sont actuellement en préparation, avec l'installation d'un nouveau cadre pour les instruments de gestion d'actifs compatible avec la charia par l'Autorité des marchés financiers"</p> | | | | |

| | politique | economique | sociologique | technologique | ecologique | legal |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14/02/2009_1820091.Le-Conseil-constitutionnel-pense-que-la-finance-islamique-est-possible-avec-les-agences | | | | | | le 14 octobre 2009 "le conseil constitutionnel a annulé une disposition législative permettant l'émission en France d'obligations islamiques dites Sukuk". Il s'agit la disposition sur le régime de la fiducie. |
| Développement de la finance islamique en France: des premiers pas de l'administration fiscale. Ibrahim Zengin Daktouk, Février 2009, revue Lamudroit des affaires | | | "Il est dénotant de constater que le traitement fiscal des profits réalisés par les opérations de financement islamique est le même que celui réservé aux intérêts alors que le droit musulman interdit la stipulation de l'intérêt" | | | Les fiches doctrinales du 18 décembre 2008 étant insérées dans le corpus des rescrits fiscaux, elles permettent à un contribuable d'interroger l'administration avant de réaliser des montages de types mourabaha et sukuk. |
| | | | | | | Il existe une exonération de retenue à la source lorsque le financier est une personne non résidente et son client une personne morale française. Cela favorise l'activité des établissements financiers islamiques. |
| | | | | | | Dans le cadre de la mourabaha: "les sommes remboursées par le client bénéficient d'une exonération sur la TVA parce qu'elles résulteraient d'une analogie avec les opérations bancaires et financières." |
| | | | | | | "les rémunérations versées au titre des sukuk sont déductibles du bénéfice imposable sous les mêmes conditions que celles prévues pour les intérêts d'emprunts. Les rémunérations versées par des personnes morales aux détenteurs non résidents de sukuk sont exonérées de retenue à la source en France" cf. fiche doctrinale 2b de la direction du trésor |
| RAPPORT JOUINI-PASTRE À PARIS EUROPLACE LE MEILLEUX ET OPPORTUNITÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE POUR LA PLAGE FINANCIÈRE FRANÇAISE. 10 propositions pour attirer 100 milliards | | "une plateforme boursière NYSE-Euronext plus internationalisée que celle de Londres." | "une expérience ancienne et confirmée de partenariats avec les régions dans lesquelles la Finance Islamique se développe le plus rapidement," "une population musulmane trois fois plus importante en France qu'en Grande-Bretagne" | | | "un droit plus proche du droit islamique que ne l'est à priori le droit anglo-saxon" |

Analyse de la situation actuelle via les mesures engagées suite à la Commission Paris Europlace sur les actions à mettre en œuvre en 2009.

Afin de donner une vue d'ensemble de l'état actuel du système et d'apprécier les récentes actions menées en faveur du développement de la finance islamique en France, ou au contraire, en sa défaveur, nous nous sommes appuyés sur les objectifs à atteindre en 2009 tels qu'ils ont été définis par la Commission Paris Europlace.

Nous avons repris ces objectifs comme point de départ, nous avons tenté de retracer les actions menées au cours de l'année 2009 et en avons synthétisé les résultats.

Lors de la commission Paris Europlace "Finance Islamique" du 3 février 2009, Arnaud de Bresson, Délégué Général de Paris Europlace et Gilles Saint Marc, avocat associé du cabinet Gide Loyrette Nouel et président de la commission Paris Europlace "Finance Islamique", ont retracé les progrès réalisés par la place de Paris eu cours de l'année 2008 et ont proposé des objectifs à atteindre au cours de l'année 2009.

Nous développerons d'une part les trois principales mesures adoptées en 2008 par les pouvoirs publiques ainsi que leur impact sur la compétitivité de Paris, et d'autre part, nous tenterons d'analyser en ce début d'année 2010, les résultats obtenus quant aux objectifs fixés par Paris Europlace le 3 février 2009.

Principales mesures adoptées en 2008

- Cotation de sukuk sur Euronext Paris

Le 2 juillet 2008, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a émis une recommandation énumérant les conditions de la cotation de Sukuk sur le marché principal et sur le segment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris. L'AMF précise toutefois que son rôle n'est pas de juger de la conformité de l'émission à la Chari'a, mais de s'assurer que le prospectus nécessaire à ce type d'émission « a été établi conformément aux lois et règlements européens ».

Cette recommandation s'inscrit dans la continuité de la précédente, émise par l'AMF le 17 juillet 2007, autorisant les Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) à avoir recours à des comités de conformité à la Chari'a.

Notons que ces mesures ont eu un impact pratique quasi immédiat puisqu'en juillet 2007, BNP Paribas a obtenu un agrément émanant de l'AMF afin de créer un fond « Chari'a compliant » et qu'en 2008, Société Générale Asset Management a créé deux fonds du même type exclusivement commercialisés à la réunion.

- Neutralité fiscale des opérations de murabaha

L'opération de murabaha est une technique de financement d'actif par laquelle un apporteur de capital (généralement une banque) acquiert un bien pour ensuite le revendre, soit concomitamment soit dans un délai de 3 à 6 mois, à un acheteur final assimilé à un emprunteur.

Cette technique de financement implique un double transfert de propriété et de ce fait, une double imposition, également qualifiée de « frottement fiscal ». Afin de palier à ce désagrément rebutoir l'administration fiscale a décidé d'étendre le régime fiscal des marchands de biens à ces opérations. En effet, la 1^{ère} fiche doctrinale du 18 décembre 2008 indique que ce double transfert de propriété ne donne pas lieu à double droits d'enregistrement (5,09% sur les biens immobiliers). Selon Ibrahim Zeyyad, enseignant-chercheur à l'Ecole de Management de Strasbourg estime que "les sommes remboursées par le client bénéficient d'une exonération sur la TVA parce qu'elles résulteraient d'une analogie avec les opérations bancaires et financières."

- Déductibilité fiscale de la rémunération versée au titre des sukuk

Les sukuk sont par définition indexés aux performances d'un actif sous-jacent ou au résultat de l'émetteur. De ce fait il aurait été envisageable que leur rémunération soit assimilée à une distribution de dividende non déductible. Or, par l'intermédiaire d'une 2^{ème} fiche doctrinale publiée le 18 décembre 2008, l'administration fiscale précise la déductibilité de la rémunération ainsi que l'absence de retenue à la source pour l'investisseur non résident.

Les fiches doctrinales énoncées précédemment ont été publiées au bulletin officiel des impôts le 25 février 2009, de plus, leur insertion dans le corpus des rescrits fiscaux permet au contribuable d'interroger l'administration afin d'obtenir des réponses quant au traitement fiscal des montages de type murabaha et sukuk avant de les réaliser.

Résultats obtenus quant aux objectifs fixés par Paris Europlace le 3 février 2009

- Modification du régime de la fiducie

Les fiches doctrinales du 18 décembre 2008 précisent le régime fiscal applicable aux émissions de sukuk, cependant, celles-ci ne sont pas suffisantes pour permettre ces émissions.

En effet, au niveau international, l'émission de sukuk utilise le principe du trust de droit anglo-américain. Celui-ci permet aux opérations de se conformer aux standards de l'Accounting and Auditing Organisation for Islamic Finance Institutions (AAOIFI) qui exige que le porteur bénéficie d'un véritable

droit de propriété sur les actifs sous-jacents. Le régime de la fiducie étant considéré comme l'équivalent français du trust, les professionnels de la finance ont vu dans ce concept l'outil idéal pour permettre l'émission de sukuk. Or, le droit français ne précise pas la nature des droits du bénéficiaire de la fiducie. Il est donc nécessaire, afin de se conformer aux exigences de l'AAOIFI, d'adapter le régime de la fiducie afin de préciser qu'il existe un double lien de propriété entre le fiduciaire et le bénéficiaire de la fiducie.

C'est en se basant sur ce constat que l'article 16 de la proposition de loi visant à « favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises » a précisé que « le fiduciaire exerce la propriété fiduciaire des actifs figurant dans le patrimoine fiduciaire, au profit du ou des bénéficiaires, selon les stipulations du contrat de fiducie ». De ce fait, serait reconnue la propriété juridique des actifs au fiduciaire et la propriété économique au bénéficiaire.

Cette loi fut adoptée le 17 septembre 2009 par l'assemblée nationale. Saisi par des députés du Parti Socialiste, jugeant que l'article 16 de la loi était « dépourvu de tout lien avec l'objet du texte », le conseil constitutionnel en a contrôlé la conformité avec la Constitution française. Le 14 octobre 2009, les sages du Palais Royal se sont prononcés en faveur de la censure de l'article, invoquant le motif que les dispositions en faveur de la finance islamique « ne présentaient aucun lien, même indirect, avec celles qui figurent dans la proposition de loi tendant à favoriser l'accès au crédit des Petite et moyennes entreprises ».

Cependant, la raison de cette censure résiderait dans le caractère inconstitutionnel de la procédure mise en place. Il s'agit donc d'un problème de forme et non de fond. Il est donc réaliste d'imaginer que la modification du régime de la fiducie soit adoptée dans un avenir proche. La preuve en est l'intervention de Christine Lagarde, ministre de l'économie, lors d'un colloque sur la finance islamique organisé le 3 novembre 2009 au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. En effet, celle-ci a annoncé que le dispositif d'amélioration de la fiducie devrait faire l'objet d'une réintroduction prochaine dans un véhicule législatif à même d'éviter la censure du conseil constitutionnel.

- Etudier les conditions de développement de l'assurance takaful et réassurance retakaful en France

Selon Jean-Pierre Daniel, professeur à l'institut de formation de la profession de l'assurance, les perspectives de développement du secteur de l'assurance takaful semblent limitées.

On observe en général que les sociétés takaful reposent sur le même schéma. D'une part, un fond est chargé de récolter les cotisations des clients et d'indemniser les sinistres, et d'autre part, une société de gestion assure le fonctionnement de ce fond. Or, selon le droit musulman, l'activité d'assurance ne peut

être source de profit. Dans ce sens, le fond doit afficher un compte d'exploitation simplement équilibré. Dans le cas où des profits sont réalisés ceux-ci sont reversés à des œuvres caritatives, à l'inverse, si le fond présente une perte, le principe de partage du profit et des pertes implique que la société de gestion, seule à pouvoir réaliser un profit, compense les pertes du fond. Ce principe peut s'avérer réhibitoire pour les investisseurs potentiels.

La seconde limite avancée par Jean-Pierre Daniel est fondée sur l'existence de normes européennes imposant un montant minimum de capital social aux sociétés d'assurance, ce qui peut s'avérer problématique pour les sociétés souhaitant s'implanter en France. Ce point peut être résolu par la création de « takaful windows », sorte de branche islamique d'une société d'assurance conventionnelle. Cependant, l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) ne semble pas, selon Monsieur Daniel, disposée à admettre le développement sur le sol français de ces « takaful windows ».

Dans le système conventionnel de l'assurance les primes récoltées sont investies dans divers produits tels que les actions, les obligations, ou prêtés. Or, certains de ces placements impliquent une rémunération fixe basée sur l'intérêt (rība), interdit par la Chari'a. De ce fait, une société d'assurance respectant les exigences de la loi islamique ne pourrait investir que dans des actions ou des produits « halal » comme les sukuk. D'une part, ce principe s'oppose à la logique de diversification imposée par la législation européenne et d'autre part, cela sous entend que le développement d'un marché de sukuk sur le sol français précède celui du takaful. Cela explique pourquoi Elyès Jouini et Olivier Pastré estiment que le développement de ce marché est « tributaire du développement du marché des sukuk » et que « les efforts en vue de son développement ne sont pas prioritaires ». De ce fait, seuls les produits d'assurance vie à composante épargne présentent des perspectives de développement intéressantes étant donné leur relation avec le marché des sukuk, dont le développement, comme souligné précédemment semble concentrer la majorité des efforts.

Dernière limite au développement de l'assurance takaful en France, et non des moindres, le principe même de l'assurance est basé sur un pari. En effet, l'assureur « parie » que le sinistre contre lequel s'est assuré son client n'aura pas lieu. Or le pari et le jeu sont prohibés par le coran (gharar). Selon ce raisonnement il semblerait que le concept d'assurance « Chari'a compliant » soit antinomique.

Les points abordés précédemment ne semblent pas jouer en la faveur de l'assurance takaful. En effet, même si les pouvoirs publics affichent leur volonté de développer cette activité au même titre que les activités bancaires du même type, ce sont les sociétés d'assurance elle-même qui semblent réticentes à s'investir dans ce segment car même si aucune étude de marché n'existe pour l'instant sur le sujet, les professionnelles ne mesurent pas une réelle demande de la part des consommateurs.

- Réflexion sur la loi applicable aux contrats de finance islamique

Dans son programme pour l'année 2009, la commission Paris Europlace « Finance islamique » a développé entre autres axes d'action la réflexion sur la loi applicables aux contrats de finance islamique.

Dans ce contexte, un groupe de travail présidé par Georges Affaki, Membre du comité exécutif et responsable des financements structurés de la banque BNP Paribas, a émis, le 21 septembre 2009 un rapport sur « Le droit applicable et le règlement des différends dans les financements islamiques ».

Ce groupe de travail s'est fixé pour mission de répondre à six questions dont nous synthétiserons ici les réponses.

- « Les règles de la Chari'a relatives aux financements islamiques sont-elles des règles de droit ? »
- « Si oui, un contrat international de financement islamique qui serait régi par la Chari'a choisie par les parties, à l' exclusion d'une loi nationale, se verrait-il donner effet par les tribunaux français ? »
- « L'accueil par les tribunaux français des règles de la Chari'a relatives aux financements islamiques varierait-il selon que les parties aient choisi comme droit applicable la Chari'a sans autre précision ou une combinaison de la Chari'a et de la loi française (ou une loi étrangère) ? »
- « Comment le juge français identifierait-il parmi les sources de la Chari'a les règles pertinentes au cas qui lui est soumis ? »
- « Confrontés à l'application de la Chari'a à des financements islamiques, les tribunaux britanniques ont privé d' effet le choix par les parties de la Chari'a. Un juge français est-il susceptible d'avoir la même approche? Si les parties viennent à choisir l'arbitrage dans leur contrat, et que la sentence internationale rendue le soit au titre de la Chari'a, à l' exclusion d'une loi étatique ou d'autres règles de droit non étatiques, la reconnaissance ou l'exequatur de cette sentence seraient-ils octroyés par un tribunal français ? »
- « La Chari'a, dans sa partie applicable aux transactions (mou'amalat) relatives aux financements islamiques (par opposition à celle applicable à la croyance : ibadat), contiendrait-elle des règles de fond ou de procédure qui seraient incompatibles avec l' ordre public français ? »

Le groupe de travail estime que les règles de Chari'a régissant les financements islamiques sont bel et bien des règles de droit, et, que, dans ce cas, le règlement d'un litige entre deux parties ayant choisi d'un consentement commun la Chari'a pour régir un contrat sera jugé en France selon la Chari'a. Cela s'appuie sur le principe de l'autonomie de la volonté. Il est important de noter que cela ne s'applique qu'aux contrats internationaux, en effet, il n'est pas question ici de régler des litiges liés à la banque de détail sur le sol français via les règles de la Chari'a.

L'application des règles de la Chari'a par les tribunaux français se ferait de la même manière, c'est-à-dire avec la même méthodologie que ceux-ci appliquent lorsque des lois étrangères sont choisies par les parties au contrat. Le rapport précise toutefois que « seules les règles de la Chari'a qui contreviendraient aux lois de police doivent être évincées ».

Le point évoqué précédemment constitue un atout certain pour la place de Paris vis-à-vis de ses concurrents. Car il est vrai que même si Londres s'avère être encore à ce jour le « Hub » de la finance islamique en Europe, la capitale anglaise, et plus particulièrement ses tribunaux, ne font pas preuve d'une telle ouverture.

- Développement de la formation académique et professionnelle en finance islamique

Puisque le développement d'un nouveau marché est étroitement lié aux compétences et aux connaissances des professionnels qui y opèrent, la France se doit, si elle veut concrétiser les objectifs qu'elle s'est clairement fixés, développer sur son territoire des formations académiques et professionnelles en finance islamique.

Afin d'entrevoir les grandes lignes de ce que pourrait être le marché de la finance islamique en France dans les prochaines années, nous allons dresser un état des lieux de l'offre de formation correspondant à ce secteur sur le sol français. Cet état de lieux représentant la stratégie actuelle des acteurs sur le plan de la formation, nous pourrions en analyser le niveau et en déduire les efforts entrepris afin de déterminer une tendance et présager de la vraisemblance du développement annoncé.

Sur le plan des formations longues, les deux diplômes les plus médiatisés et donc les plus connus sont le Diplôme universitaire de l'Ecole de Management de Strasbourg et le Master II de l'Université Paris-Dauphine. Ces deux formations ont été lancées en 2009 et sont destinées à la fois aux étudiants et aux professionnels. Par ailleurs, de nombreuses formations courtes se développent, Reims Business School, Sciences Po Paris, l'ESC Lille, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, HEC et d'autres, proposent des modules de 6 à 12 heures consacrés à l'acquisition de « bases » dans le domaine.

Il semble donc que les écoles et les universités les plus prestigieuses s'intéressent à ce secteur. Cela nous permet donc d'imaginer que ces experts joueront un rôle essentiel dans la dynamique de développement du secteur financier islamique en France. En ce début d'année 2010, les activités « Chari'a compliant » du secteur bancaire, source potentielle de recrutements importants, n'étant pas encore réellement développées, les emplois dans ce secteur n'atteignent pas un niveau significatif. Cependant, les cabinets de conseil et d'avocats recrutent déjà des professionnels qualifiés afin d'accompagner leurs clients dans ce type de problématiques.

- Accueil des banques islamiques en France

Même si les autorités semblent travailler avec une réelle volonté de développer le secteur de la finance islamique en France, il nous semble important de donner un état des lieux de la présence actuelle ainsi que de la volonté affichée par les banques islamiques de s'implanter sur le territoire français. En effet, malgré la demande des consommateurs et la volonté des pouvoirs publics, il est difficilement envisageable qu'un marché se développe sans qu'une offre appropriée ne soit présente.

Il existe 3 schémas possibles pour qu'une banque islamique s'implante en France :

- Si la banque islamique est déjà présente au sein de l'Union Européenne, elle doit faire une déclaration auprès du CECEI (Comité des Etablissements de Crédit et de Entreprises d'Investissement) de sa volonté d'offrir en France des services depuis son pays d'origine. Dans ce cas, la banque « reste soumise au contrôle de son pays d'origine ». En date du 1^{er} avril 2010, tous les établissements islamiques implantés au Royaume Uni ont fait une déclaration de ce type.
- La deuxième méthode d'implantation est l'ouverture d'une succursale sur le sol français. Une succursale est une entité qui reste directement rattachée à sa mère, elle ne possède pas de personnalité morale qui lui est propre, contrairement à la filiale. L'ouverture d'une telle entité sur le sol français nécessite, comme dans le schéma précédent, une déclaration au près du CECEI. Cependant, dans ce cas certaines règles relèvent du domaine de la France comme par exemple celles concernant la lutte contre le blanchiment. En date du 1^{er} avril 2010 il semble qu'aucune demande n'ait été faite dans ce sens.
- Finalement, la troisième solution d'implantation en France, consiste en l'ouverture d'une filiale, c'est-à-dire d'une entité ayant une personnalité morale propre. La procédure est dans ce cas plus lourde puisqu'elle nécessite une demande d'agrément auprès du CECEI, et cela, que la banque islamique en question soit présente ou non dans l'Union Européenne. Pour obtenir cet agrément, la banque doit respecter certains critères économiques et juridiques. Nous

énumérerons ces critères dans la suite de notre développement en nous appuyant sur un discours de Christian Noyer, gouverneur de la banque de France. Selon un article paru dans la revue Fusions et acquisitions en mai 2009, les banques Qatar Islamic Bank, Kuwait Finance House et Al Baraka (Liban) ont fait une demande d'agrément en vue de s'implanter en France.

Le CECEI, qui a la responsabilité de délivrer les agréments nécessaires à l'implantation de nouvelles institutions bancaires, dépend de la Banque de France dont le gouverneur est Christian Noyer. Celui-ci a évoqué, lors du séminaire Euromoney organisé à Paris les 29 et 30 septembre 2009, les « travaux menés dans le but d'agréer des banques islamiques dans des conditions de pleine sécurité ».

Le gouverneur a rappelé que les conditions d'obtention des agréments pour les banques islamiques sont les mêmes que pour les banques « classiques » :

- Ressources financières et qualité de l'actionnariat
- Honorabilité
- Compétence et expérience des dirigeants
- Le niveau des fonds propres
- Le plan d'activité
- L'aptitude de la banque à réaliser ses objectifs de développement

Il n'existe donc pas, selon la Banque de France de critères spécifiques pour les banques islamiques. Cependant, celle-ci estime qu'avant qu'un agrément ne soit accordé, « des questions essentielles doivent être traitées » :

- la gouvernance et le rôle de la Chari'a
- « la classification juridique des comptes d'investissement avec partage des profits et ses conséquences en termes de couverture par le système français de garantie des dépôts. »
- « La gestion de la liquidité et l'accès aux financements de la Banque centrale européenne, notamment l'émission d'actifs éligibles admis en garantie. »

Il apparaît donc qu'à la date à laquelle a eu lieu la conférence Euromoney aucun agrément n'a été délivré. Cependant, selon un article paru dans le magazine Challenge le 8 octobre 2009 (c'est-à-dire quelques jours après la conférence), Didier Peny, directeur des établissements de crédit et des entreprises d'investissement à la Banque de France a annoncé que l'on « peut raisonnablement envisager l'agrément pour la première banque islamique en 2010 ».

2. Variables externes et variables internes

Les deux étapes précédentes, à savoir, l'étude sectorielle et l'analyse des entretiens avec des experts du secteur nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur le système étudié. Il convient désormais de lister les variables composant ce système. La méthode des scénarios que nous tentons de mettre en œuvre préconise de retenir une liste d'environ 50 à 70 variables. Celles-ci sont regroupées en deux groupes. D'une part les variables caractérisant le système interne, que nous pouvons décrire comme étant l'industrie de la finance islamique, et d'autre part celles caractérisant le système externe, c'est-à-dire les variables en relation avec le système interne mais appartenant par exemple au secteur de la finance ou encore au consommateur.

| Systeme interne | Systeme externe |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Variables organisationnelles et stratégiques</p> <p>Veille stratégique Réactivité du secteur Politique image des entreprises du secteur Implantation géographique</p> | <p>Variables du secteur financier en général</p> <p>Situation financière des entreprises du secteur Stratégie de développement du secteur Régulation du secteur</p> |
| <p>Variables produits et marché</p> <p>Diversité des produits Diversité des marchés Puissance commerciale Volume du chiffre d'affaires envisageable Rentabilité escomptée</p> | <p>Variables générales</p> <p>Démographie Médias/Communication Réglementation Rôle des administrations Recours en cas de litiges Marché du travail Liberté de la tarification Aides de l'état</p> |
| <p>Variables de « production »</p> <p>Flexibilité (capacité à développer une nouvelle activité) Sous traitante Ressources disponibles pour développer cette activité Qualité des produits</p> | <p>Variables de distribution</p> <p>Concentration/poids de la distribution Organisation de la distribution Présence géographique des distributeurs</p> |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Variables sociales</p> <p>Climat social au sein du marché français</p> <p>Capacité à intégrer ce nouveau secteur</p> <p>Mobilisation / Motivation des acteurs</p> <p>Intérêt d'exercer son activité professionnelle dans ce secteur</p> <p>Qualification/formation/recrutement du personnel</p> <p>Conditions de travail</p> <p>Création d'emplois</p> | <p>Variables consommateur</p> <p>Comportement</p> <p>Structure des foyers</p> <p>Culture</p> <p>Religion</p> <p>Revenus</p> <p>Pouvoir d'achat</p> <p>Sensibilité du consommateur aux produits proposés</p> <p>Image du système pour le consommateur</p> |
| <p>Variables financières</p> <p>Rentabilité escomptée</p> <p>Cours de bourse des acteurs (banques, sociétés d'assurance...)</p> <p>Situation financière des acteurs</p> | <p>Variables risques</p> <p>Stratégie des concurrents étrangers</p> <p>Qualité des ressources humaines</p> <p>Prix des compétences</p> <p>Risque d'investir dans ce secteur alors que les changements de législation nécessaires ne sont pas tous faits</p> |

B. Détermination des variables essentielles par l'Analyse structurelle

Afin de déterminer une hiérarchie des variables, l'outil préconisé par Godet (2001) est l'analyse structurelle. Se distingueront ainsi les variables « influentes » des variables « dépendantes ». Leurs relations seront matérialisées par la matrice d'analyse structurelle.

Cette analyse n'a pas pour objectif de décrire précisément le fonctionnement du système (qui sera l'objectif de la troisième phase) mais plutôt de souligner les grandes lignes de son organisation. L'utilité de la méthode repose dans le fait qu'elle permet de mettre en avant un certain nombre de variables qui, au départ ne nous paraissaient pas déterminantes.

C'est notamment à ce stade de l'étude que l'analyse des entretiens avec les experts et également les questionnaires que nous avons réalisés auprès d'un échantillon de la population française, ont un intérêt puisqu'ils nous permettent en plus de développement qui va suivre de déterminer les variables qui ont un rôle particulièrement important.

1. Recensement des variables

Dans une analyse prospective « complète » le nombre de variables à étudier est d'environ 50 à 70. Nous en étudierons seulement, au cours de notre étude une vingtaine. Ce choix se justifie par le fait

qu'une étude « complète » nécessite l'intervention d'une dizaine de personnes sur une période de plusieurs mois. Or, nous ne possédons évidemment pas ces moyens. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à réaliser une étude, certes d'une amplitude plus réduite mais qui s'appuie rigoureusement sur la méthode développée par Michel Godet.

Ce que nous appelons « système » correspond au secteur de la finance islamique

Système interne

Variables organisationnelles et stratégiques

Réactivité du secteur : aptitude du secteur à répondre rapidement à des faits internes ou externes. Le secteur peut-il s'adapter rapidement à l'arrivée d'un nouveau marché tel que la finance islamique et en devenir un acteur actif ?

Politique image des entreprises du secteur : la finance islamique peut souffrir des préjugés d'une certaine partie de la population de par sa relation avec les principes de l'islam. Les entreprises du secteur sont-elles prêtes à prendre le risque de ternir leur image aux yeux d'une partie de leur clientèle, ou au contraire sont-elles prêtes à affronter cet aspect et développer une catégorie de produits pouvant devenir une source de croissance ?

Variables produits, marché et technologies

Rentabilité escomptée : la pénétration d'un nouveau marché, le développement de nouveaux produits, entraîne des coûts de recherche et de développement. Les experts du sujet ne sont pas nombreux, leurs compétences sont actuellement de plus en plus recherchées, le coût de celles-ci peut donc s'avérer important. Les investissements nécessaires sont-ils acceptables par rapport au chiffre d'affaires que peuvent obtenir les banques décidant de proposer des produits islamiques ?

Variables de « production »

Capacités de production : Ressources (moyens techniques et moyens financiers) dont disposent les banques et autres organismes financiers et qui peuvent être mises à contribution en vue de développer une activité Chari'a Compliant.

Qualité des produits : deux aspects sont sous-jacents à ce concept de qualité, d'une part la rentabilité du produit, à la fois pour la banque mais aussi pour le client, et d'autre part, le niveau de conformité à la Chari'a. Ces deux points sont primordiaux car même si les études expliquent qu'une majorité de la population intéressée par des produits financiers islamiques seraient prêts à accepter un surcoût

éventuel, la pérennité du système est difficilement envisageable sans qu'une réelle concurrence puisse s'opérer entre la finance islamique et la finance conventionnelle.

Variables sociales

Capacité de la société française à intégrer ce nouveau secteur : la société est-elle prête à accepter que des banques islamiques soient actives sur le marché français ? On entend par société, la population française musulmane et non musulmane, ainsi que les institutions publiques pouvant freiner ou accélérer les réformes nécessaires au développement de la finance islamique.

Mobilisation / Motivation des acteurs : les différents acteurs du système que l'on peut définir comme des sous-systèmes, ont-ils la volonté d'aller dans le sens d'un développement de la finance islamique « à la française » ? et les acteurs de ces sous-systèmes disposent-ils des éléments capables de développer la motivation nécessaire à la réussite du développement de ce nouveau marché ?

Qualification/formation/recrutement

Variables financières

Situation financière des acteurs : La santé des acteurs est un témoin des actions qui pourront être mises en place dans le futur et donc de la capacité du système de se renforcer.

| |
|------------------------|
| Système externe |
|------------------------|

Variables du secteur financier en général

Situation financière des entreprises du secteur de la finance en général : la crise financière n'a pas été sans conséquence sur les actifs des banques françaises, mais également sur leur passif puisque les sommes prêtées par l'état devront être remboursées. Les entreprises du secteur financier sont vouées à jouer un rôle dans le marché de la finance islamique. Leur trésorerie, leur capacité à mobiliser des capitaux seront déterminantes quant au futur du marché français.

Stratégie de développement du secteur : il s'agit ici des catégories de produits ainsi que des marchés visés par les acteurs, des stratégies de développement présentes et futures.

Régulation du secteur : ensemble des règles régissant l'organisation du secteur financier. L'introduction de nouveaux acteurs, de nouveaux produits dans le secteur est supervisée par un certain nombre d'organisations émettant des règlements destinés entre autre à protéger le consommateur ou encore à favoriser la concurrence.

Variables générales

Démographie : une étude prospective est par définition une étude sur l'avenir. Lorsqu'on étudie l'évolution future d'un système, ici d'un marché il est nécessaire de s'attacher à décrire de quelle manière la population des consommateurs potentiels va évoluer.

Médias/Communication : ensemble des moyens de diffusion de l'information (presse écrite, internet, télévision) utilisés pour communiquer. Actions menées dans le but de promouvoir les produits de finance islamique, expliquer les dispositions légales et leur évolution...

Compétence juridique : les produits financiers islamiques sont fondés sur les principes de la Chari'a, la loi islamique. La loi applicable en matière de règlement des litiges par les juridictions françaises est donc une problématique centrale dans l'analyse du fonctionnement du système et de son évolution.

Variables consommateur

Comportement du consommateur : Cette variable correspond aux processus de décision du consommateur ainsi qu'à ses réactions face à la publicité. Il s'agit également de comprendre ses modes de consommation, en l'occurrence la partie de son revenu destinée à l'épargne, son appétence à la souscription de crédit, son intérêt pour des produits en adéquation avec son éthique...

Religion : Nous pouvons de façon basique, définir la religion comme l'ensemble des croyances et convictions partagées par un groupe d'individus. Nous entendons également par religion l'ensemble des organisations religieuses pouvant influencer le comportement des consommateurs.

Sensibilité du consommateur aux produits proposés : Les convictions religieuses des consommateurs représentent un élément déterminant dans leur décision de consommation finale de ce type de produit, même si, ceux-ci ne sont pas destinés à une clientèle exclusivement musulmane.

Image du système pour le consommateur : ressenti du consommateur face à la crédibilité des produits proposés (conformité aux recommandations de l'éthique musulmane, efficacité et rentabilité) mais aussi face à la crédibilité des banques proposant ces produits.

Variables risques

Stratégie des concurrents : le marché français semble prometteur selon les études dernièrement menées. Cependant les concurrents de la France, à savoir le Royaume Uni et le Luxembourg sont très actifs sur le secteur. L'évolution du marché français dépendra donc inévitablement de la réussite de ses concurrents et de leur capacité à développer leur attractivité pour les investisseurs du Golfe.

Qualité des ressources humaines : le fonctionnement et le développement du marché de la finance islamique nécessite des compétences spécifiques. En effet, outre les connaissances des techniques

financières, les collaborateurs des banques et des organismes financiers doivent avoir des connaissances en droit islamique.

Risque légal : au moment où nous rédigeons cette étude, des ajustements légaux ont été entrepris, cependant, certains points restent à éclaircir, il existe donc un risque pour les banques qui investissent dans ce secteur.

2. Matrice d'analyse structurelle

Selon Michel Godet, pour remplir une matrice composée de 70 variables il faut environ trois jours de travail pour un groupe de 10 personnes. En effet, si une relation entre deux variables correspond à une question à se poser, alors il faudra 70×70 , c'est-à-dire 4900 questions à se poser pour remplir une telle matrice. En admettant que l'on passe une minute par question (estimation très optimiste), il faudrait 4900 minutes de travail, soit 82 heures, soit environ 10 jours à raison de 8 heures par jour. Nous avons donc limité notre étude à 23 variables.

Le tableau à double entrée suivant est une matrice permettant de décrire les relations existantes entre les variables. Les lignes représentent les variables numérotées de 1 à 23 que nous avons référencées. Les colonnes représentent également les variables grâce à leur numéro. Les cellules situées à la jonction de ces lignes et colonnes numérotées de 1 à 3 ou contenant la lettre P représentent l'intensité de la relation entre chaque variable. Le chiffre 3 correspondant à une intensité forte, le chiffre 2 à une intensité moyenne, le chiffre 1 à une intensité faible et la lettre P à une intensité potentielle.

Afin de compléter cette matrice il est nécessaire de se poser certaines questions préalables :

- La relation est-elle de la variable 1 vers la variable 2 ou de la variable 2 vers la variable 1 ?
- La relation entre les variables 1 et 2 est-elle directe ou passe-t-elle par l'intermédiaire d'une autre variable de la liste ?

En effet, l'objectif est de ne représenter que les relations directes.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | Somme | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|----|
| Influence de> sur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Variables internes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Réactivité du secteur | 1 | 3 | 2 | | | | P | 2 | 2 | 3 | | | | | | | | | | | 3 | 1 | 17 | |
| 2 Politique image des entreprises du secteur | 2 | 3 | 2 | | | | 3 | 2 | | 3 | | | | | | | | 1 | 3 | P | 2 | | 21 | |
| 3 Rentabilité escomptée | 1 | 2 | 2 | | | | P | 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | | | | | | | | 1 | 3 | 2 | 26 |
| 4 Ressources disponibles pour développer cette activité | 2 | 2 | 3 | | | | 2 | 3 | | 2 | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 3 | 21 |
| 5 Qualité des produits | | 1 | | | | | P | | | | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 3 | 11 |
| 6 Capacité de la société française à intégrer ce nouveau secteur | 1 | 3 | 3 | 2 | | | 3 | 2 | | 3 | | | | | | | | | | | 1 | 2 | 3 | 25 |
| 7 Mobilisation / Motivation des acteurs | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | | 2 | | | 2 | | | | | | | | | | | 3 | 1 | 1 | 25 |
| 8 Qualification/formation/recrutement | 1 | 2 | 3 | 3 | P | 1 | | | | | | | | | | | | | | | 2 | 3 | 16 | |
| 9 Situation financière des acteurs | 2 | 2 | 3 | 2 | | | 2 | 3 | 2 | 2 | | | | | | | | | | | 2 | 2 | 3 | 25 |
| Variables externes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 Situation financière des entreprises du secteur de la finance en général | 2 | | | | | | | | | 1 | P | | | | | | | | | | 2 | 2 | 2 | 10 |
| 11 Stratégie de développement du secteur | 2 | | | | | | 1 | 2 | | | P | | | | | | | | | | 2 | 1 | 2 | 17 |
| 12 Régulation du secteur | 3 | 3 | 2 | | | | 1 | | | 2 | | | | | | | | | | | 3 | 3 | 2 | 26 |
| 13 Démographie | 1 | 3 | 2 | | | | 3 | | | 1 | 3 | | | | | | | | | | 2 | 1 | 3 | 20 |
| 14 Médias/Communication | 2 | 2 | | | | | 3 | 2 | | | | | | | | | | | | | 3 | 3 | 2 | 20 |
| 15 Recours en cas de litiges | | 2 | 3 | 2 | | | 2 | | | 2 | 2 | | | | | | | | | | 1 | 3 | 2 | 25 |
| 16 Comportement | 2 | 3 | 1 | | | | 2 | 2 | 3 | P | | | | | | | | | | | 2 | 3 | 21 | |
| 17 Religion | 3 | | 3 | 2 | | | | | | 2 | | | | | | | | | | | 1 | 2 | 3 | 27 |
| 18 Sensibilité du consommateur aux produits proposés | P | 3 | 3 | | | | 2 | 3 | 2 | 1 | 3 | | | | | | | | | | 2 | P | 3 | 27 |
| 19 Image du système pour le consommateur | 3 | 2 | | | | | 3 | | | 3 | | | | | | | | | | | 2 | 3 | 3 | 22 |
| 20 Stratégie des concurrents étrangers | 1 | 2 | 2 | | | | 1 | 2 | 1 | 3 | P | | | | | | | | | | 1 | 2 | 2 | 22 |
| 21 Qualité des ressources humaines | | 2 | 3 | 3 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | 3 | 2 | | 17 |
| 22 Risque d'investir dans ce secteur alors que les changements de législation nécessaires ne sont pas tous faits. | 2 | 3 | P | | | | 3 | 2 | | | | | | | | | | | | | | 3 | | 16 |
| Somme | 19 | 24 | 43 | 18 | 26 | 17 | 24 | 22 | 12 | 10 | 43 | 3 | 1 | 25 | 5 | 30 | 0 | 21 | 37 | 49 | 22 | 6 | | |

D'après ce tableau nous pouvons lire par exemple que :

- L'intensité de l'influence de la variable « qualification / formation / recrutement » sur la variable « qualité des produits » est forte.
- L'intensité de l'influence de la variable « régulation du secteur » sur la variable « religion » est nulle.

Nous pouvons constater via cette matrice que l'influence des variables externes sur les variables internes est beaucoup plus importante que l'inverse. Nous constatons également que les variables internes sont plus influentes sur elle mêmes que sur les variables externes. Le tableau suivant représente le taux de remplissage de la matrice, c'est-à-dire le pourcentage de relations par quart de matrice.

| | | Influence | |
|-------------------------------|-----|---------------------------------------|---------------------------------------|
| | | sur variables internes | sur variables externes |
| Variables internes | 60% | 35% | |
| Variables externes | 40% | 45% | |

3. Recherche des variables clés (méthode Micmac)

L'objectif de la méthode Micmac est de repérer les variables clés, c'est-à-dire les variables qui ont le plus d'influence sur le système mais également les variables qui sont les plus influencées par le système.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, nous avons recensé environ 50 variables, internes et externes au système. De ces 50 variables, nous en avons retenu 23, afin que les moyens réduits dont nous disposons nous permettent tout de même de réaliser une étude de qualité présentant des résultats exploitables. Nous allons désormais, en nous appuyant sur la matrice d'analyse structurelle déterminer lesquelles de ces variables ont la plus grande action directe sur le système. Le terme direct signifie que l'action de la variable sur le système n'est pas véhiculée par une seconde variable, dans ce cas l'action serait dite indirecte.

La somme des lignes représente le « poids » des variables sur le système. C'est-à-dire que plus la somme est élevée, plus la variable influe sur l'ensemble du système.

La somme des colonnes représente le « poids » du système sur chaque variables. C'est-à-dire que plus la somme est élevée, plus la variable est dépendante du système.

De cette manière, nous pouvons hiérarchiser les variables suivants leur influence et leur dépendance :

| | Somme influence | Somme dépendance | Classement influence | Classement dépendance |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|----------------------|-----------------------|
| Variables internes | | | | |
| 1 Réactivité du secteur | 17 | 18 | 4 | 5 |
| 2 Politique image des entreprises du secteur | 21 | 24 | 3 | 3 |
| 3 Rentabilité escomptée | 26 | 43 | 1 | 1 |
| 4 Ressources disponibles pour développer cette activité | 21 | 18 | 3 | 5 |
| 5 Qualité des produits | 11 | 26 | 6 | 2 |
| 6 Capacité de la société française à intégrer ce nouveau secteur | 25 | 17 | 2 | 6 |
| 7 Mobilisation / Motivation des acteurs | 25 | 24 | 2 | 3 |
| 8 Qualification/formation/recrutement | 16 | 22 | 5 | 4 |
| 9 Situation financière des acteurs | 25 | 12 | 2 | 7 |
| Variables externes | | | | |
| 10 Situation financière des entreprises du secteur de la finance en général | 10 | 10 | 9 | 8 |
| 11 Stratégie de développement du secteur | 17 | 43 | 7 | 2 |
| 12 Régulation du secteur | 26 | 3 | 2 | 11 |
| 13 Démographie | 20 | 1 | 6 | 12 |
| 14 Médias/Communication | 20 | 25 | 6 | 5 |
| 15 Recours en cas de litiges | 25 | 5 | 3 | 10 |
| 16 Comportement | 21 | 30 | 5 | 4 |
| 17 Religion | 27 | 0 | 1 | 13 |
| 18 Sensibilité du consommateur aux produits proposés | 27 | 21 | 1 | 7 |
| 19 Image du système pour le consommateur | 22 | 37 | 4 | 3 |
| 20 Stratégie des concurrents étrangers | 22 | 49 | 4 | 1 |
| 21 Qualité des ressources humaines | 17 | 22 | 7 | 6 |
| 22 Risque d'investir dans ce secteur alors que les changements de législation nécessaires ne sont pas tous faits. | 16 | 6 | 8 | 9 |

Les chiffres en rouge représentent les variables dites influentes et les variables dites dépendantes. Nous avons utilisé les critères suivants pour retenir les variables que nous appellerons « variables clés » :

- Concernant les variables internes, celles pour lesquelles la « Somme influence » et la « Somme dépendance » sont supérieures à la moyenne arithmétique arrondie à l'unité supérieure des sommes influence ont été retenues.
- Concernant les variables externes, nous avons retenu la même méthode pour déterminer les variables les plus influentes. Mais nous avons, pour déterminer les variables les plus dépendantes retenues celles dont la « somme dépendance » est supérieure ou égale à 30.

De cette manière nous pouvons dresser la liste suivant :

Variables internes influentes :

- Rentabilité escomptée
- Capacité de la société française à intégrer ce nouveau secteur
- Mobilisation / motivation des acteurs
- Situation financière des acteurs

Variables externes influentes :

- Régulation du secteur
- Recours en cas de litige
- Comportement (des consommateurs)
- Religion
- Sensibilité du consommateur aux produits proposés
- Image du système pour le consommateur
- Stratégie des concurrents étrangers

Variables internes dépendantes :

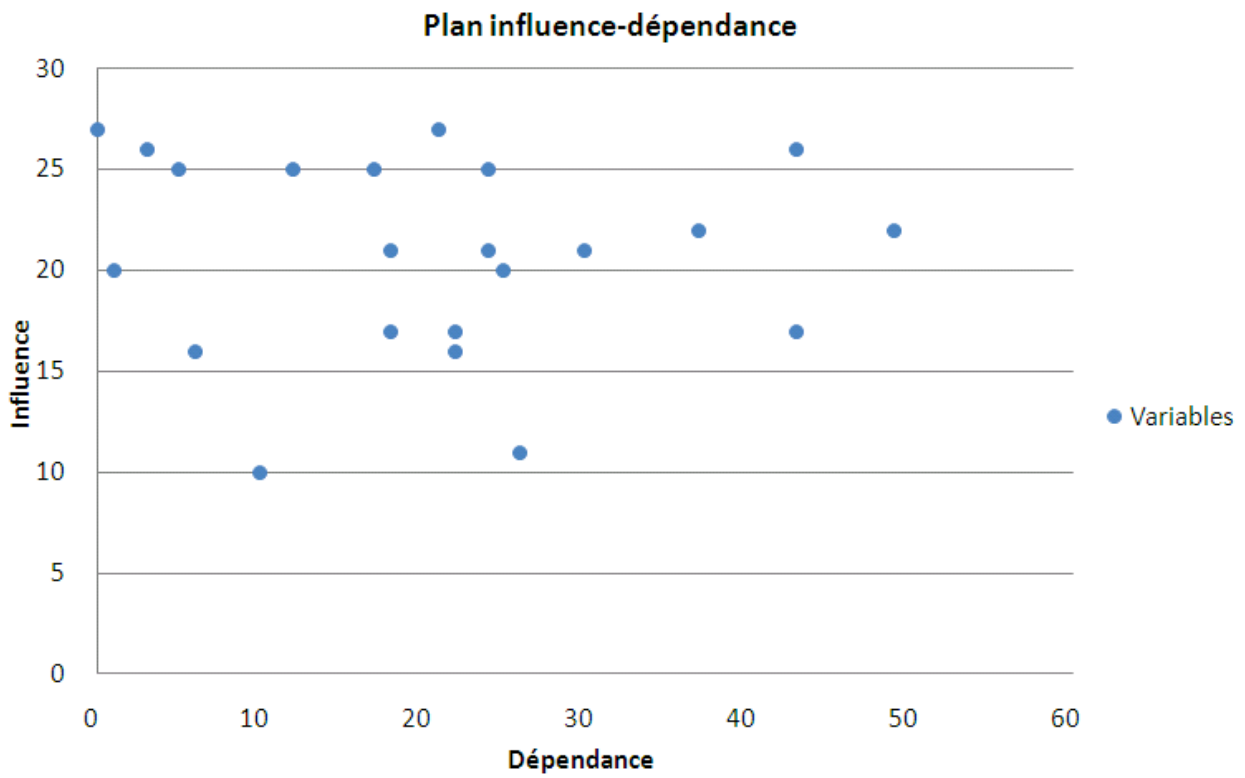
- Politique image des entreprises du secteur
- Rentabilité escomptée
- Qualité des produits
- Mobilisation / Motivation des acteurs

Variables externes dépendantes :

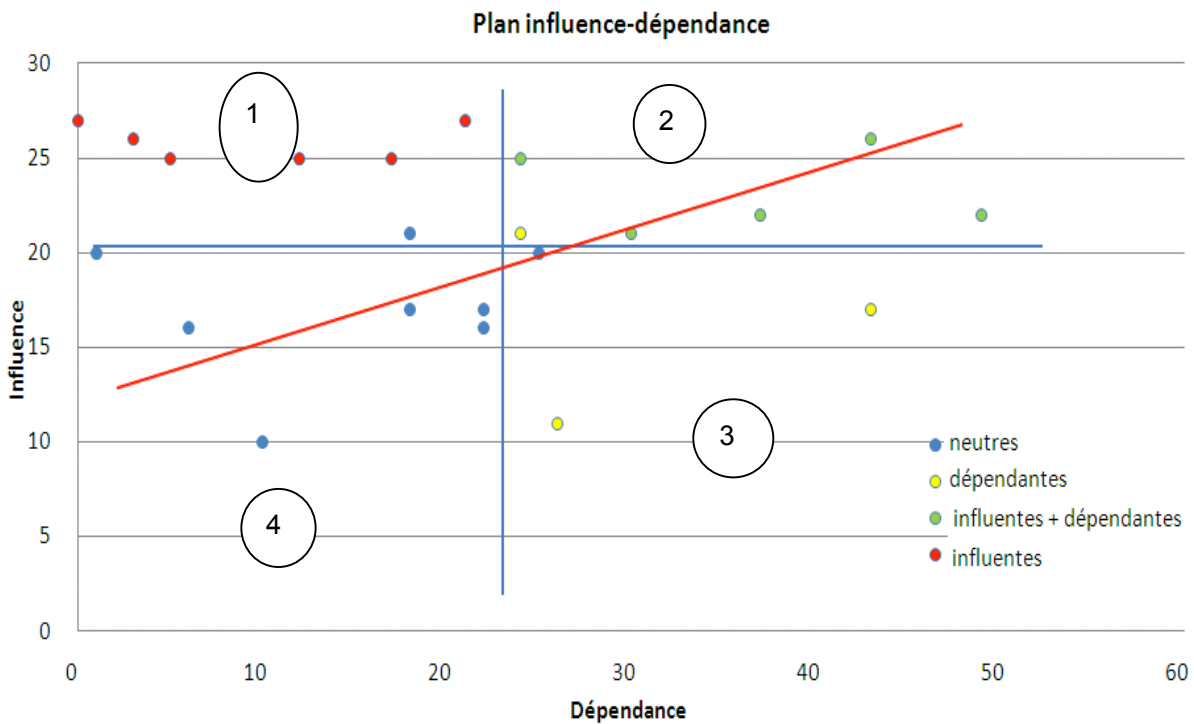
- Stratégie de développement du secteur
- Comportement des consommateurs
- Image du système pour le consommateur
- Stratégie des concurrents étrangers

Le plan influence - dépendance :

Comme indiqué dans le tableau précédent, chaque variable est associée à un indicateur de dépendance et d'influence, c'est ce que l'on a appelé la « somme influence » et le « somme dépendance ». A partir de ces données il est possible de réaliser un graphique dans lequel chaque variable sera représentée avec les coordonnées suivantes : en ordonnée, sa « somme influence » et en abscisse, sa « somme dépendance ».



Analyse du graphique :



Nous avons distingué sur le graphique précédent, les variables « neutres », « dépendantes », « influentes » ainsi que celles étant à la fois « influentes et dépendantes ».

Les deux axes bleus divisent le graphique en 4 secteurs :

- Le **secteur 1** est composé des variables qui sont très influentes et peu dépendantes. Celles-ci sont appelées variables explicatives, ce sont elles qui vont conditionner le reste du système.
- Le **secteur 2** est principalement composé de variables très influentes et très dépendantes. Ces variables sont particulièrement instables. En effet, toute action sur ces variables aura de par leur caractère influent, un effet sur les autres, mais cet effet sur les autres variables, aura, à cause du caractère dépendant de ces variables, un effet sur elles mêmes. Selon Michel Godet « on trouve généralement dans ce secteur les enjeux du système ».
- Le **secteur 3** se compose de variables peu influentes mais très dépendantes. La façon dont vont évoluer ces variables dans l'avenir est déterminé par les variables des secteurs 1 et 2.
- Le **secteur 4** est composé de variables à la fois peu influentes et peu dépendantes. Celles-ci n'ont donc que peu d'impact sur le système étudié, elles ne sont pas déterminantes pour l'avenir et peuvent donc être éliminées de notre analyse.

Composition des secteurs :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Secteur 1 : Variables influentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de la société française à intégrer ce nouveau secteur - Situation financière des acteurs - Régulation du secteur - Religion - Recours en cas de litige - Sensibilité du consommateur aux produits proposés - Médias / Communication | <p>Secteur 2 : Variables clés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité escomptée - Stratégie des concurrents étrangers - Comportement (des consommateurs) - Image du système pour le consommateur - Mobilisation / motivation des acteurs |
| <p>Secteur 4 : Variables exclues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactivité du secteur - Ressources disponibles pour | <p>Secteur 3 : Variables dépendantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement du secteur |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>développer cette activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualification / Formation / Recrutement - Situation financière des entreprises du secteur de la finance en général - Démographie - Qualité des ressources humaines - Risque d'investir dans ce secteur alors que les changements de législation nécessaires ne sont pas tous faits | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des produits - Politique image des entreprises du secteur |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Conclusion de l'analyse structurelle :

Les variables dont est composé le secteur 2 sont a priori les variables clés. Ce sont celles sur lesquelles les acteurs du secteur vont devoir concentrer leurs efforts. Les enjeux du développement de la finance islamique en France seront donc la « rentabilité escomptée », la « stratégie des concurrents étrangers », le « comportement des consommateurs », « l'image du système pour le consommateur », et la « mobilisation / motivation des acteurs ».

Ces résultats semblent correspondre aux hypothèses que nous aurions pu formuler préalablement à l'analyse structurelle. En effet, il paraît évident que la rentabilité, le comportement du consommateur ou encore la mobilisation des acteurs soient des éléments moteurs et décisifs pour le développement futur du secteur de la finance islamique. Cependant, des variables telles que les ressources disponibles pour développer le secteur ou encore le risque d'investir dans ce système sont purement et simplement exclues de l'analyse alors qu'elles auraient pu nous paraître essentielles au départ. Ce type de résultat est « fréquent » selon Michel Godet. Cela justifie la réalisation d'une telle analyse. En effet, ces résultats permettent aux acteurs de se concentrer sur les variables clés et donc de ne pas consacrer inutilement des ressources à des variables moins décisives que l'on aurait pu le croire.

C. Analyse des stratégies des acteurs (méthode Mactor)

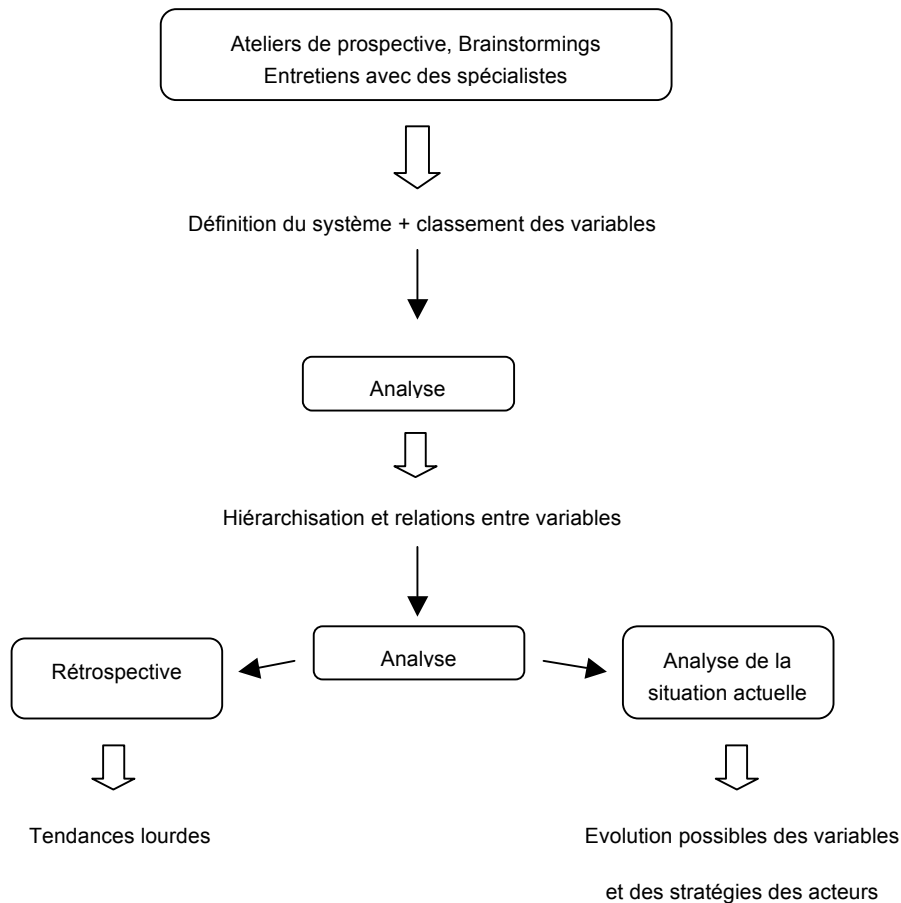
Après avoir déterminé les variables clés, il est nécessaire de les analyser. Pour cela, l'outil d'analyse explicative se divise en deux parties : la rétrospective et l'analyse de la situation actuelle.

La première a pour finalité d'étudier les actions passées des acteurs du système. De ce fait, la situation actuelle pouvant être fortement influencée par des facteurs conjoncturels ne sera pas privilégié de façon exagérée. Cette analyse de l'évolution antérieure du système a pour objectif de dégager des

« tendances lourdes », qui pourront par la suite, mener à des scénarios tendanciels comme évoqués précédemment.

Ensuite, l'analyse de la situation actuelle nous éclaire sur les tendances futures possibles quant à l'évolution des variables clés et des stratégies des acteurs fondamentaux. L'objectif de cette analyse est la construction d'un tableau « stratégie des acteurs » qui pourra ensuite être analysé via la méthode Mactor.

Schéma :



Méthode Mactor

En poursuivant les différentes étapes de la méthodologie de Michel Godet, nous arrivons à une étape importante qui est l'analyse des acteurs. En effet, il s'agit certainement de l'étape la plus cruciale pour la construction de la base de réflexion qui permettra d'élaborer des scénarios. Une analyse approfondie et minutieuse des acteurs est nécessaire afin d'avoir des scénarios pertinents et cohérents.

L'analyse du jeu des acteurs se fera à partir de la méthode Mactor et elle se déroulera en quatre étapes :

1. Évaluer les stratégies des acteurs (projets, contraintes et moyens d'action)
2. Identifier les enjeux stratégiques et les objectifs associés

3. Positionner chaque acteur sur chaque objectif et repérer les convergences et divergences (positions simples)
4. Hiérarchiser pour chaque acteur ses priorités d'objectifs (positions valuées)

1. Stratégie des acteurs

L'objectif de cette étape est de s'intéresser aux différents acteurs qui de près ou de loin ont une influence sur les variables clés identifiées dans l'analyse structurelle. En effet, nous avons dénombré huit principaux acteurs qui nous semblent intéressants à identifier et de comprendre leur rôle, leurs réelles forces d'action dans le processus d'implantation de la finance islamique en France.

✓ L'Etat :

- **But :** Depuis le début de l'année 2008, le gouvernement français cherche à trouver des solutions alternatives à la finance actuelle compte tenu des conséquences dramatiques de la crise des subprimes sur l'économie mondiale.

De ce fait, le ministre de l'économie Christine Lagarde s'est penché sur l'éventualité de développer une finance islamique en France dont l'une des principales ambitions est de faire de Paris une plateforme incontournable de la finance islamique en Europe, ainsi concurrencer son voisin Londonien.

Mais les objectifs fixés par l'Etat français sont beaucoup plus complexes et multiples :

- Éviter ou réduire l'éventualité d'une autre crise financière
 - Attirer de nouveaux capitaux des pays pétrodollars
 - Favoriser le développement d'une finance éthique
 - Augmenter l'investissement étranger en France
 - Mettre à la disposition des PME française de forte liquidité en excès
 - Diversifier les produits financiers
 - Créer de nouveaux emplois
 - Améliorer la croissance économique
 - Avoir une finance plus proche de l'économie réelle
 - Donner une image d'ouverture aux pays musulmans
 - Créer un nouveau marché
- **Problèmes :** Face à cet engouement de la part de l'Etat pour la finance islamique, il est certain que le gouvernement français devra faire face à de nombreux détracteurs mais aussi à de multiples obstacles qui sont inévitables dans le processus de mise en place de la finance

islamique en France. Nous avons essayé d'énumérer les principaux problèmes que peuvent rencontrer l'Etat français :

- Ne pas offusquer la population française avec la dénomination de finance islamique et la compatibilité avec les prescriptions de la loi coranique
- Rester cohérent et ne pas toucher aux valeurs fondamentales de la République française
- Nécessité de modifier la législation et la fiscalité française
- Créer un climat de confiance avec les investisseurs du Moyen Orient et surtout avec la population française

- **Moyens :** L'Etat devra suivre un cheminement certainement long pour atteindre les objectifs fixés. Tous les outils qui contribueront à l'intégration de la finance islamique en France devront être utilisés par le gouvernement français. Nous avons ainsi essayé d'identifier les moyens déjà utilisés et ceux qui risquent d'être utilisés par l'Etat :

- Organisation de tables rondes par la commission des finances du Sénat
- Proposition de loi
- Modifier la législation et fiscalité française
- Communiquer et faire un travail de sensibilisation à travers de séminaires, conférences...

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le consommateur | <ul style="list-style-type: none"> - Accroître le pouvoir d'achat des consommateurs - Diversifier les produits financiers |
| Les banques | <ul style="list-style-type: none"> - Pression sur les banques afin de proposer des produits moins risqués - Contre partie de l'aide financière de l'Etat aux banques lors de la crise, assainir leurs activités financières - Image : Présence française sur le marché de la finance islamique |

✓ **Le consommateur :**

- **But :** Le consommateur reste tout de même l'acteur principal dans cette nouvelle forme de finance. Sans demande il n'y a évidemment pas d'offre de produit islamique. Il y a un réel besoin à satisfaire en France mais aussi à l'échelle mondiale, qu'il soit particulier ou professionnel. Par contre, les objectifs ne sont pas forcément les mêmes :
 - Avoir accès à des produits financiers alternatifs, éthiques et plus en lien avec ses convictions personnelles
 - Pouvoir contracter de nouveaux moyens de financement pour les entreprises

- Confier son argent à une banque sans le moindre risque
 - Devenir propriétaire d'un bien immobilier
 - Accroître son pouvoir d'achat
 - Avoir facilement recours à des liquidités
- **Problèmes :** La finance islamique est actuellement considérée comme étant une activité qui reste floue voire inconnue pour la majorité des français. Le principal problème est d'identifier clairement les produits, comprendre leurs mécanismes et de s'assurer que les produits proposés respectent bien les principes de la Chari'a.
 - Avoir accès facilement aux services d'une banque de détail islamique à partir d'une structure physique
 - Être certain que les litiges de certains contrats de finance islamique pourront être réglés facilement auprès des tribunaux français compétents.
 - **Moyens :** Le consommateur dispose de très peu de moyen pour pouvoir réclamer ce qu'ils désirent, hormis avoir un besoin à satisfaire. Il est clair que nous avons vu l'apparition de ces dernières années d'un lobbying le plus souvent sous la forme d'association sans but lucratif afin d'informer, de promouvoir et de sensibiliser les gens sur la finance islamique.

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'Etat | <ul style="list-style-type: none"> - Réclame des produits moins risqués et plus éthiques - Cherche à protéger leur argent |
| Les banques | <ul style="list-style-type: none"> - Des produits plus conformes à leurs besoins - Jouer sur la forte concurrence entre les établissements bancaires |
| Les institutions islamiques | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et communiquer sur la finance islamique - Créer un lobby français |

✓ **AMF :**

- **But :** L'Autorité des Marchés Financiers a pour principal objectif de renforcer l'efficacité et la visibilité du marché financier français. En d'autres termes, l'AMF recherche des solutions pour optimiser et accroître la rentabilité des produits financiers, ce qui explique pourquoi elle s'est penchée ces dernières années sur la possibilité d'émettre des produits financiers en adéquation avec les prescriptions coraniques, notamment avec les OPCVM. En effet, l'AMF a émis une note

autorisant d'utiliser des critères autres que financiers pour sélectionner les titres dans lesquels ils investissent.

- Diversifier les produits financiers
- Proposer des produits plus éthiques et moins risqués
- Développer des nouveaux moyens de financement pour l'Etat et les banques
- Faire de Paris, une place financière majeure
- Créer un nouveau marché
- Communiquer sur la nécessité d'avoir une finance islamique en France
- Créer un indice boursier

- **Problèmes** : Convaincre les autres acteurs du système de l'importance et de l'efficacité des produits islamiques. Mais surtout de faire face aux différentes contraintes juridiques et fiscales en France afin d'émettre des produits financiers islamiques.
- **Moyens** : Son champ de compétence est assez vaste, mais elle concerne principalement les opérations et informations financières. L'AMF détient par ailleurs le pouvoir de prononcer des sanctions administratives, disciplinaires et transmettre certains dossiers aux autorités judiciaires et disciplinaires.

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'Etat | <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la France, un acteur important dans la finance islamique - Proposer des solutions qui contribueront à la croissance de la France |
| Les banques | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les banques nationales sur le marché Européen - Donner un coup de pouce aux banques en donnant des recommandations à l'Etat |

✓ **Les « Chari'a Scholars » :**

- **But** : Les « Chari'a Scholars » sont des savants musulmans qui s'expriment sur la validité des produits financiers islamiques proposés par les banques. Ils s'appuient sur les principes de la loi coranique. Les « Chari'a Scholars » sont une denrée très rare dans le monde de la finance islamique, alors qu'ils sont des acteurs indispensables pour valider et crédibiliser les banques islamiques et conventionnelles qui proposent des produits respectant la Charia.

Ils doivent s'assurer que les instruments et les opérations financières sont conformes aux règles de l'Islam, les banques doivent faire appel à ces « Chari'a Scholars », ces spécialistes de la jurisprudence musulmane reconnus dans le monde musulman, et dont le rôle est de passer au crible les transactions et outils utilisés par les banquiers.

L'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) est un autre acteur qui doit être également mentionné même si son rôle est beaucoup moins important que celui des « Chari'a Scholars » compte tenu de l'absence du rôle de « contrôleur » dans le système financier islamique. L'AAOIFI est une organisation mondiale indépendante qui est chargée de développer les règles et standards en matière comptable, d'audit et de gouvernance pour les institutions de finance islamique.

Les « Chari'a Scholars » ont donc pour objectif de :

- Vérifier que les instruments et les opérations financières sont conformes aux principes de la Charia
- **Problèmes :** Le principal problème que risque de rencontrer l'AAOIFI est de retranscrire et de transposer ses règles en matière comptable principalement, d'audit et de gouvernance, ce qu'on appelle plus communément les « Standards Chari'a » dans les institutions financières françaises. À savoir notamment les normes comptables locales et IFRS. Leur indépendance risque de connaître un avenir incertain. L'autre problème qui se pose est la rareté des « Chari'a Scholars » dans la finance islamique.
- **Moyens :** La validation des produits bancaires par des Scholars est un gage de fiabilité pour la place financière de Paris et surtout pour les établissements bancaires. A travers cette renommée, il est clair que les « Chari'a Scholars » devront à travers leurs expériences dans le domaine de la finance islamique jouer le rôle de « contrôleur » en vérifiant les institutions financières qui respectent bien les principes de la loi coranique.

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le consommateur | - Cherche à être réconforté par le cachet de validation des Scholars |
| Les banques | - Indispensables pour rassurer les consommateurs de la fiabilité des produits financiers proposés - La carte d'entrée obligatoire sur le marché de la finance islamique - Pression sur les banques afin qu'elles respectent les principes de la Charia |

✓ Les banques :

- **But :** Avant tout, il est préférable de faire la distinction entre deux types d'établissement bancaire. Tout d'abord, nous avons à faire aux banques étrangères qui ont pour la majorité d'entre eux uniquement comme seule activité la finance islamique. Elles ont pour origines les pays du Golf, et elles sont donc très présentes dans cette région mais aussi en Asie du sud-est.

Puis, il y a les banques françaises qui ont pour certains d'entre eux déjà eu une activité dans la finance islamique à l'étranger. Elles restent encore tout de même assez timides sur le marché de la finance islamique dans l'hexagone. En effet, elles redoutent l'image négative que peut provoquer leur implication dans ce type de financement auprès de la population française, qui risque de nuire à leur image sur le long terme. Elles attendent certainement de voir comment réagiront les français après l'implantation de la première banque islamique.

Malgré la distinction que nous avons faites entre ces deux types d'établissement financiers, les objectifs restent néanmoins les mêmes :

- Accroître leur part de marché
 - Exploiter un nouveau marché, même s'il est toujours au stade de niche
 - Attirer les liquidités des pays petrodollars
 - Réduire les risques financiers
 - Diversifier les produits bancaires
 - Ne pas être en décalage avec ses concurrents
 - Avoir un indice boursier de la finance islamique
- **Problèmes :** Un obstacle majeur freine le développement de la finance islamique en France qui est la législation française. En effet, sans aucune modification ou aménagement de la loi française, la finance islamique ne pourra certainement pas voir le jour. L'autre obstacle concerne surtout les établissements financiers français qui doivent faire face à l'opinion publique, en raison de nombreux préjugés sur la finance islamique qui risquent de porter atteinte à l'image des banques françaises.
 - **Moyens :** Les banques ont surtout un pouvoir économique qui leur permet d'avoir une forte influence dans le processus d'intégration de la finance islamique sur le sol français. En effet, l'implantation de la finance islamique dépendra principalement d'eux, s'ils arrivent à trouver leurs intérêts.

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'Etat | <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux emplois - Attirer de nouveaux investisseurs en France - Récupérer les liquidités excédentaires des pays pétrodollars |
| Le consommateur | <ul style="list-style-type: none"> - Créer un nouveau besoin - Répondre à une demande réelle du marché |
| Les universités | <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'avoir des spécialistes de la finance islamique dans les entreprises |

✓ **Le conseil constitutionnel :**

- **But :** Le conseil constitutionnel est une particularité du système législatif français. En effet, Il ne se trouve au sommet d'aucune hiérarchie de tribunaux, ni judiciaire ni administratif. Par contre, il se prononce sur la conformité à la Constitution des lois et de certains règlements dont il est saisi. Il a donc pour objectif de vérifier si :
 - La loi n'entrave pas les principes fondamentaux de la République française
 - Les procédures ont été respectées dans l'application de cette loi

- **Problèmes :** Le principal soucis est de savoir si le fait de modifier la loi pour mettre en place une finance islamique en France dont ses principes sont principalement religieuses peuvent remettre en cause une des valeurs fondamentales de la France qui est la laïcité. En effet, c'est le problème qui se pose actuellement en France. Un débat totalement absent dans les pays anglosaxons.

- **Moyens :** Ses décisions s'imposent « aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ». Le Conseil constitutionnel français a donc de fait une grande autorité sur l'ensemble des institutions françaises.

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'Etat | <ul style="list-style-type: none"> - Les modifications des lois ne doivent pas entraver les valeurs fondamentales de la République française - L'adoption d'une loi ou la modification doit respecter les étapes nécessaires à suivre |

✓ **Les associations :**

- **But :** Ces dernières années, nous avons vu l'apparition de nombreuses associations qui cherchent à faire développer une finance islamique en France. Elles jouent plus le rôle d'informateur et d'éclaireur dans ce système financier très complexe auprès de la population française.
 - Conseiller, accompagner les partenaires financiers
 - Informer et sensibiliser les français sur ce nouveau type de financement
 - Participer aux cercles de réflexion sur la mise en place de la finance islamique en France au niveau des aménagements fiscaux et législatifs
 - Former les professionnels et les étudiants sur les principes fondamentaux de la finance islamique

- **Problèmes :** Leur champ d'action reste tout de même très limité. Les fausses idées et les préjugés sur la finance islamique devront être combattus par une importante communication qui nécessite forcément un investissement financier important, ceux qui ne possèdent pas actuellement ces institutions.

- **Moyens :** Par l'intermédiaire de séminaire, de conférence, table ronde...

⇒ **Son influence sur les autres acteurs :**

| Acteurs | Influences |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'Etat | - Convaincre par des arguments concrets l'importance de mettre en place la finance islamique en France |
| Le consommateur | - Combattre les idées reçues - Informer sur les principes de la finance islamique |

✓ **Les universités :**

- **But :** La finance islamique ne s'est pas encore réellement développée en France, mais nous constatons une mise en place d'une logistique de formation en finance islamique ces dernières années. Une fois que le problème juridique sera résolu, le besoin de spécialistes se fera sentir de façon très sensible. Quelques écoles et universités ont déjà pris des initiatives dans ce sens afin de préparer leurs étudiants au futur marché français. Nous avons notamment l'Ecole de management de Strasbourg et l'université de Paris Dauphine qui proposent à leurs étudiants et également aux professionnels des spécialisations en finance islamique.

Les universités doivent jouer un rôle précieux dans la mise en place de la finance islamique en France. En effet, ils devront former des futurs cadres qui maîtriseront les techniques de la finance islamique, mais également des futurs chercheurs qui auront pour principal objectif d'améliorer les techniques de financement de la finance islamique et trouver de nouveaux produits financiers qui respectent les prescriptions coraniques. Il est nécessaire de créer des formations d'excellence afin de proposer au marché des experts capables d'atteindre à de nombreux besoins.

- Enrichir l'ingénierie financière islamique
 - Répondre aux besoins futurs du marché français
 - Faire preuve de réactivité
 - Être l'un des précurseurs dans ce domaine en France
 - Préparer les futurs cadres sur les principes de la finance islamique
- **Problèmes :** Les spécialistes en finance islamique sont encore très peu nombreux en France. De plus, ces dernières années, ils sont fortement demandés pour intervenir dans des conférences ou séminaires. L'autre problème est de trouver des spécialistes qui ont une maîtrise des techniques de la finance conventionnelle et de la finance islamique avec aussi une approche culturelle voire religieuse afin de mieux cerner et comprendre le fonctionnement de ce système financier assez complexe.
- **Moyens :** Les universités peuvent se baser sur leurs moyens financiers et leurs renommées pour attirer des enseignants de qualités. Il est évident que l'Etat contribue également au financement des formations initiées par les universités et les écoles.

2. Les enjeux stratégiques et les objectifs associés

A partir de l'étude réalisée préalablement, nous avons pu donc clairement définir les enjeux stratégiques, c'est-à-dire les champs de bataille sur lesquels les acteurs vont s'affronter. Nous avons décidé de retenir cinq enjeux stratégiques sur lesquels les huit acteurs ont des objectifs convergents ou divergents (alliances ou conflits). Chacun de ces enjeux peut être décliné sous la forme d'un ou plusieurs objectifs précis sur lesquels les acteurs sont alliés, en conflit ou neutres.

| Enjeux (champ de bataille) | Objectifs associés |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| E1 Marché de la finance islamique | <ul style="list-style-type: none"> - O1 Réduire les risques financiers - O2 Favoriser une finance éthique - O3 Créer un nouveau marché - O4 Vérifier que les instruments et les opérations financières sont conformes aux principes de la Charia - O5 Informer et sensibiliser les français sur ce nouveau type de financement - O6 Diversifier les produits financiers |
| E2 Economique | <ul style="list-style-type: none"> - O7 Attirer de nouveaux capitaux des pays pétrodollars - O8 Augmenter l'investissement étranger en France - O9 Mettre à la disposition des PME françaises de forte liquidité en excès - O10 Créer de nouveaux emplois - O11 Améliorer la croissance économique - O12 Avoir une finance plus proche de l'économie réelle - O13 Accroître le pouvoir d'achat - O14 Augmenter sa part de marché - O15 Répondre aux besoins du marché |
| E3 Politique | <ul style="list-style-type: none"> - O16 Donner un image d'ouverture aux pays musulmans - O17 Faire de Paris, une place financière majeure - O18 L'aménagement de la législation française n'entrave pas les valeurs de la République française - O19 La conformité à la Constitution de la loi |
| E4 Formation | <ul style="list-style-type: none"> - O20 Conseiller, accompagner les partenaires financiers - O21 Former les professionnels et les étudiants sur les principes fondamentaux de la finance islamique - O22 Préparer les futurs cadres sur les principes de la finance islamique - O23 Enrichir l'ingénierie financière islamique |

3. Positionnement de chaque acteur sur les différents objectifs et repérer les convergences et divergences (position simple)

Positionnement des acteurs sur l'objectif :

Une représentation matricielle va permettre de résumer en un seul tableau l'ensemble des positionnements des acteurs sur l'objectif (MAO : Matrice Acteurs x Objectifs)

⇒ **Explication :**

La matrice des positions simples 1MAO (Matrice Acteurs x Objectifs) est remplie en respectant les critères suivants :

(+1) acteur en faveur de l'objectif

(-1) acteur opposé à l'objectif

(0) acteur neutre vis-à-vis de l'objectif

La matrice est composée d'une part, des objectifs (lignes) et des acteurs (colonnes). Chaque acteur est évalué à partir d'un objectif en respectant les critères mentionnés ci-dessus.

1 MAO : matrice des positions simples objectifs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 | 1.* | 2.* | 3.* |
|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| O1 | +1 | +1 | +1 | 0 | -1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 4 |
| O2 | +1 | +1 | +1 | +1 | -1 | 0 | +1 | 0 | 5 | 1 | 6 |
| O3 | +1 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| O4 | 0 | +1 | 0 | +1 | +1 | 0 | +1 | 0 | 4 | 0 | 4 |
| O5 | +1 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | +1 | +1 | 4 | 0 | 4 |
| O6 | +1 | +1 | +1 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 |
| O7 | +1 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | +1 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| O8 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| O9 | +1 | +1 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| O10 | +1 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| O11 | +1 | +1 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| O12 | +1 | +1 | +1 | 0 | -1 | 0 | +1 | 0 | 4 | 1 | 4 |
| O13 | +1 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| O14 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| O15 | +1 | +1 | 0 | 0 | +1 | 0 | +1 | +1 | 5 | 0 | 5 |
| O16 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| O17 | +1 | 0 | +1 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 |
| O18 | +1 | 0 | +1 | -1 | +1 | +1 | -1 | 0 | 4 | 2 | 6 |
| O19 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| O20 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | +1 | +1 | 3 | 0 | 3 |
| O21 | +1 | 0 | 0 | +1 | +1 | 0 | +1 | +1 | 5 | 0 | 5 |
| O22 | +1 | 0 | 0 | +1 | +1 | 0 | +1 | +1 | 5 | 0 | 5 |
| O23 | 0 | 0 | 0 | +1 | +1 | 0 | +1 | +1 | 4 | 0 | 4 |

| | | | | | | | | |
|-----|----|----|---|---|----|---|----|---|
| 1.* | 19 | 10 | 6 | 5 | 14 | 2 | 12 | 6 |
| 2.* | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 1 | 0 |
| 3.* | 19 | 10 | 6 | 6 | 17 | 2 | 13 | 6 |

+ Acteurs :

| | | | |
|----|--------------------------|----|----------------------------|
| A1 | L'Etat | A5 | Les banques |
| A2 | Le consommateur | A6 | Le conseil constitutionnel |
| A3 | AMF | A7 | Les associations |
| A4 | Les « Chari'a Scholars » | A8 | Les universités |

+ Résultats :

| | |
|------------|--------------------------------|
| 1.* | Nombre d'accords (somme +) |
| 2.* | Nombre de désaccords (somme -) |
| 3.* | Nombre de positions |

+ Objectifs

| E1 Marché de la finance islamique | |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| O1 | Réduire les risques financiers |
| O2 | Favoriser une finance éthique |
| O3 | Créer un nouveau marché |
| O4 | Vérifier que les instruments et les opérations financières sont conformes aux principes de la Charia |
| O5 | Informers et sensibiliser les français sur ce nouveau type de financement |
| O6 | Diversifier les produits financiers |

| E2 Economique | |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------|
| O7 | Attirer de nouveaux capitaux des pays pétrodollars |
| O8 | Augmenter l'investissement étranger en France |
| O9 | Mettre à la disposition des PME françaises de forte liquidité en excès |
| O10 | Créer de nouveaux emplois |
| O11 | Améliorer la croissance économique |
| O12 | Avoir une finance plus proche de l'économie réelle |
| O13 | Accroître le pouvoir d'achat |
| O14 | Augmenter sa part de marché |
| O15 | Répondre aux besoins du marché |

| E3 Politique | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| O16 | Donner une image d'ouverture aux pays musulmans |
| O17 | Faire de Paris, une place financière majeure |
| O18 | L'aménagement de la législation française n'entrave pas les valeurs de la République française |
| O19 | La conformité à la Constitution de la loi |

| E4 Formation | |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| O20 | Conseiller, accompagner les partenaires financiers |
| O21 | Former les professionnels et les étudiants sur les principes fondamentaux de la finance islamique |

| |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| O22 Préparer les futurs cadres sur les principes de la finance islamique |
|---------------------------------------------------------------------------------|

| |
|-------------------------------------------------------|
| O23 Enrichir l'ingénierie financière islamique |
|-------------------------------------------------------|

⇒ **Analyse :**

On peut constater très vite que les convergences et divergences entre acteurs varient d'un objectif à l'autre. Le simple examen des sommes des positionnements des acteurs (en colonne) et des sommes positives et négatives des lignes de la matrice MAO est riche d'enseignements.

On note ainsi d'une part que le Conseil Constitutionnel (A6) est concerné que par deux objectifs, l'aménagement de la législation française n'entrave pas les valeurs de la République française (O18) et la conformité à la Constitution de la loi (O19) alors que tous les autres acteurs sont positionnés sur au moins six champs de bataille.

D'autre part, on constate très peu de divergence entre les différents acteurs. C'est l'objectif (O18) l'aménagement de la législation française qui divise le plus les acteurs : quatre acteurs lui sont favorables et deux autres lui sont opposés. Dans la moindre mesure, la réduction des risques financiers (O1), favoriser une finance éthique (O2) et avoir une finance plus proche de l'économie réelle (O12) sont aussi des objectifs conflictuels.

Les convergences et divergences d'objectifs :

⇒ **Explication :**

Pour chaque couple d'acteurs, il est intéressant de préciser le nombre de convergences et de divergences sur l'ensemble des objectifs. Le travail qui a donc été effectué est de comparer les acteurs deux par deux et de compter le nombre d'objectifs pour lesquels ils ont le même positionnement (pour 1CAA) ou un positionnement opposé (pour 1DAA).

Lorsqu'un des deux acteurs est indifférent ou neutre par rapport à l'objectif, nous considérons qu'il n'y a ni convergence ni divergence d'objectifs.

La matrice 1CAA indique donc pour chaque couple d'acteurs, le nombre d'objectifs sur lesquels ils sont convergents, et la matrice 1DDA, le nombre d'objectifs sur lesquels ils sont divergents.

1CAA12



Convergence Acteurs x Acteurs

Acteur N°1

Acteur N°2



Explication du sigle

Matrice des convergences et divergences acteurs x acteurs

| L'Etat | | | |
|--------|----|--------|---|
| 1CAA12 | 9 | 1DDA12 | 0 |
| 1CAA13 | 6 | 1DDA13 | 0 |
| 1CAA14 | 3 | 1DDA14 | 1 |
| 1CAA15 | 11 | 1DDA15 | 3 |
| 1CAA16 | 1 | 1DDA16 | 0 |
| 1CAA17 | 9 | 1DDA17 | 1 |
| 1CAA18 | 4 | 1DDA18 | 0 |

| Le consommateur | | | |
|-----------------|---|--------|---|
| 1CAA21 | 9 | 1DDA21 | 0 |
| 1CAA23 | 4 | 1DDA23 | 0 |
| 1CAA24 | 1 | 1DDA24 | 0 |
| 1CAA25 | 5 | 1DDA25 | 3 |
| 1CAA26 | 0 | 1DDA26 | 0 |
| 1CAA27 | 5 | 1DDA27 | 0 |
| 1CAA28 | 1 | 1DDA28 | 0 |

| Les banques | | | |
|-------------|----|--------|---|
| 1CAA51 | 11 | 1DDA51 | 3 |
| 1CAA52 | 5 | 1DDA52 | 3 |
| 1CAA53 | 3 | 1DDA53 | 3 |
| 1CAA54 | 3 | 1DDA54 | 2 |
| 1CAA56 | 0 | 1DDA56 | 0 |
| 1CAA57 | 7 | 1DDA57 | 3 |
| 1CAA58 | 5 | 1DDA58 | 0 |

| Le conseil constitutionnel | | | |
|----------------------------|---|--------|---|
| 1CAA61 | 1 | 1DDA61 | 0 |
| 1CAA62 | 0 | 1DDA62 | 0 |
| 1CAA63 | 0 | 1DDA63 | 0 |
| 1CAA64 | 0 | 1DDA64 | 0 |
| 1CAA65 | 0 | 1DDA65 | 0 |
| 1CAA67 | 0 | 1DDA67 | 0 |
| 1CAA68 | 0 | 1DDA68 | 0 |

| AMF | | | |
|--------|---|--------|---|
| 1CAA31 | 6 | 1DDA31 | 0 |
| 1CAA32 | 4 | 1DDA32 | 0 |
| 1CAA34 | 1 | 1DDA34 | 1 |
| 1CAA35 | 3 | 1DDA35 | 3 |
| 1CAA36 | 0 | 1DDA36 | 0 |
| 1CAA37 | 2 | 1DDA37 | 1 |
| 1CAA38 | 0 | 1DDA38 | 0 |

| Les "Chari'a Scholars" | | | |
|------------------------|---|--------|---|
| 1CAA41 | 3 | 1DDA41 | 1 |
| 1CAA42 | 1 | 1DDA42 | 0 |
| 1CAA43 | 1 | 1DDA43 | 1 |
| 1CAA45 | 3 | 1DDA45 | 2 |
| 1CAA46 | 0 | 1DDA46 | 0 |
| 1CAA47 | 6 | 1DDA47 | 0 |
| 1CAA48 | 4 | 1DDA48 | 0 |

| Les associations | | | |
|------------------|---|--------|---|
| 1CAA71 | 9 | 1DDA71 | 1 |
| 1CAA72 | 5 | 1DDA72 | 0 |
| 1CAA73 | 2 | 1DDA73 | 1 |
| 1CAA74 | 6 | 1DDA74 | 0 |
| 1CAA75 | 7 | 1DDA75 | 3 |
| 1CAA76 | 0 | 1DDA76 | 0 |
| 1CAA78 | 6 | 1DDA78 | 0 |

| Les universités | | | |
|-----------------|---|--------|---|
| 1CAA81 | 4 | 1DDA81 | 0 |
| 1CAA82 | 1 | 1DDA82 | 0 |
| 1CAA83 | 0 | 1DDA83 | 0 |
| 1CAA84 | 4 | 1DDA84 | 0 |
| 1CAA85 | 5 | 1DDA85 | 0 |
| 1CAA86 | 0 | 1DDA86 | 0 |
| 1CAA87 | 6 | 1DDA87 | 0 |

1CAA: matrice des convergences acteurs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| A1 L'Etat | | 9 | 6 | 3 | 11 | 1 | 9 | 4 |
| A2 Le consommateur | 9 | | 4 | 1 | 5 | 0 | 5 | 1 |
| A3 AMF | 6 | 4 | | 1 | 3 | 0 | 2 | 0 |
| A4 Les « Chari'a Scholars » | 3 | 1 | 1 | | 3 | 0 | 6 | 4 |
| A5 Les banques | 11 | 5 | 3 | 3 | | 0 | 7 | 5 |
| A6 Le conseil constitutionnel | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| A7 Les associations | 9 | 5 | 2 | 6 | 7 | 0 | | 6 |
| A8 Les universités | 4 | 1 | 0 | 4 | 5 | 0 | 6 | |
| Nombre de convergences (1Ci) | 43 | 25 | 16 | 18 | 34 | 1 | 35 | 20 |

1DAA: matrice des divergences acteurs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 |
|------------------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|
| A1 L'Etat | | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 1 | 0 |
| A2 Le consommateur | 0 | | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| A3 AMF | 0 | 0 | | 1 | 3 | 0 | 1 | 0 |
| A4 Les « Chari'a Scholars » | 1 | 0 | 1 | | 2 | 0 | 0 | 0 |
| A5 Les banques | 3 | 3 | 3 | 2 | | 0 | 3 | 0 |
| A6 Le conseil constitutionnel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| A7 Les associations | 1 | 0 | 1 | 0 | 3 | 0 | | 0 |
| A8 Les universités | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Nombre de divergences (1Ci) | 5 | 3 | 5 | 4 | 14 | 0 | 5 | 0 |

⇒ **Analyse :**

Le plus frappant est la forte convergence d'intérêt entre l'Etat (A1), les banques (A5) et les associations (A7). L'Etat (A1) reste évidemment l'acteur qui a le plus de convergence avec les autres acteurs du système. Par contre, on relève aussi la présence d'un seul objectif en commun entre le Conseil Constitutionnel (A6) et les autres acteurs du système. Cela montre bien que le Conseil Constitutionnel est préoccupé principalement par un seul et unique objectif.

De l'autre côté, le consommateur, l'AMF, les «Chari'a Scholars » et les universités constituent un autre axe d'alliés potentiels sur plusieurs objectifs.

Le Conseil Constitutionnel et les universités sont les deux acteurs qui sont en divergence avec aucun des autres acteurs. En revanche, les autres acteurs sont en conflit potentiel avec tous les autres acteurs sur au moins trois objectifs.

4. Hiérarchisation pour chaque acteur de ses priorités d'objectifs (positions valuées)

⇒ **Explication :**

Les matrices précédentes ne prennent pas en compte le nombre de convergences et de divergence d'objectifs entre acteurs. Pour rapprocher le modèle de la réalité, il convient maintenant de tenir compte de la hiérarchie des objectifs pour chaque acteur.

Pour cela, à partir de la matrice des positions simples 1MAO, on évalue l'intensité du positionnement de chaque acteur en utilisant l'échelle suivante :

4 : l'objectif met en cause l'acteur dans son existence/est indispensable à son existence.

2 : l'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur/est indispensable à l'accomplissement de ses projets.

1 : l'objectif met en cause ou favorise de façon limitée dans le temps et l'espace les processus opératoires (gestion, etc).

0 : l'objectif est peu conséquent.

La valeur absolue de la note est d'autant plus élevée que l'acteur est impliqué par l'objectif.

Positionnement valué des acteurs sur l'objectif :

2 MAO : matrice des positions valuées objectifs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 | 1.* | 2.* | 3.* |
|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|
| O1 | +3 | +2 | +3 | 0 | -2 | 0 | 0 | 0 | +8 | -2 | 10 |
| O2 | +2 | +2 | +3 | +5 | -2 | 0 | +3 | 0 | +15 | -2 | 17 |
| O3 | +2 | 0 | 0 | 0 | +2 | 0 | 0 | 0 | +4 | 0 | 4 |
| O4 | 0 | +2 | 0 | +5 | +3 | 0 | +2 | 0 | +12 | 0 | 12 |
| O5 | +2 | 0 | 0 | 0 | +2 | 0 | +3 | +2 | +9 | 0 | 9 |
| O6 | +3 | +1 | +2 | 0 | +2 | 0 | 0 | 0 | +8 | 0 | 8 |
| O7 | +3 | 0 | 0 | 0 | +3 | 0 | +1 | 0 | +7 | 0 | 7 |
| O8 | +3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | +3 | 0 | 3 |
| O9 | +2 | +2 | 0 | 0 | +2 | 0 | 0 | 0 | +6 | 0 | 6 |
| O10 | +3 | +2 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | +6 | 0 | 6 |
| O11 | +3 | +1 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | +5 | 0 | 5 |
| O12 | +2 | +2 | +2 | 0 | -2 | 0 | +1 | 0 | +7 | -2 | 9 |
| O13 | +1 | +2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | +3 | 0 | 3 |
| O14 | 0 | 0 | 0 | 0 | +2 | 0 | 0 | 0 | +3 | 0 | 2 |
| O15 | +1 | +1 | 0 | 0 | +1 | 0 | +2 | +1 | +6 | 0 | 6 |
| O16 | +2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | +3 | 0 | 3 |
| O17 | +3 | 0 | +2 | 0 | +1 | 0 | 0 | 0 | +6 | 0 | 6 |
| O18 | +2 | 0 | +1 | -2 | +1 | +3 | -1 | 0 | +7 | -3 | 10 |
| O19 | +1 | 0 | 0 | 0 | 0 | +3 | 0 | 0 | +4 | 0 | 4 |
| O20 | 0 | 0 | 0 | +1 | 0 | 0 | +3 | +1 | +5 | 0 | 5 |
| O21 | +1 | 0 | 0 | +2 | +1 | 0 | +2 | +3 | +9 | 0 | 9 |
| O22 | +1 | 0 | 0 | +1 | +1 | 0 | +2 | +3 | +8 | 0 | 8 |
| O23 | 0 | 0 | 0 | +3 | +3 | 0 | +2 | +3 | +11 | 0 | 11 |

| | | | | | | | | |
|-----|----|----|----|----|----|---|----|----|
| 1.* | 40 | 17 | 13 | 17 | 24 | 6 | 25 | 13 |
| 2.* | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 1 | 0 |
| 3.* | 40 | 17 | 13 | 19 | 30 | 6 | 26 | 13 |

⇒ **Analyse :**

On remarque que l'objectif (O2) favoriser une finance éthique est celui qui implique le plus l'ensemble des acteurs, et dans une moindre mesure l'objectif (O4) vérifier que les instruments et les opérations financières sont conformes à la Charia et (O23) enrichir l'ingénierie financière islamique impliquent aussi un certains nombres des acteurs du système. L'aménagement de la législation française (O18) est au contraire un objectif très conflictuel.

Positionnement valué des acteurs sur acteur : cf. annexe 3

Les matrices 2CAA et 2DAA sont obtenues en calculant pour chaque couple d'acteurs respectivement leurs convergences et divergences moyennes (en valeurs absolues) à partir de la matrice 2MAO.

Exemple :

- Convergence valuée entre les acteurs A1-A4 :

$$2CAA_{14} = \frac{(-2) + (-5) + (-1) + (-2) + (-1) + (-1)}{2 \quad 2 \quad 2}$$

= 6

- Divergence valuée entre les acteurs A1-A5 :

$$2DAA_{15} = \frac{(-3) + (-2) + (-2) + (-2) + (-2) + (-2)}{2 \quad 2 \quad 2}$$

= 6,5

2CAA: matrice évaluée des convergences acteurs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 |
|-------------------------------------|-------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| A1 L'Etat | | 17,5 | 14 | 6 | 20 | 4,5 | 16,5 | 7 |
| A2 Le consommateur | 17,5 | | 8,5 | 7 | 8 | 0 | 9 | 1 |
| A3 AMF | 14 | 8,5 | | 4 | 20 | 2 | 4,5 | 0 |
| A4 Les "Chari'a scholars" | 6 | 7 | 4 | | 9,5 | 0 | 15,5 | 8,5 |
| A5 Les banques | 20 | 8 | 20 | 9,5 | | 4 | 14 | 10 |
| A6 Le conseil constitutionnel | 4,5 | 0 | 2 | 0 | 4 | | 0 | 0 |
| A7 Les associations | 16,5 | 9 | 4,5 | 15,5 | 14 | 0 | | 13,5 |
| A8 Les universités | 7 | 1 | 0 | 8,5 | 10 | 0 | 13,5 | |
| Nombre de convergences (1Ci) | 85,5 | 51 | 53 | 50,5 | 85,5 | 10,5 | 73 | 40 |

2DAA: matrice évaluée des divergences acteurs x acteurs

| | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 |
|------------------------------------|-----------|----------|-----------|-------------|-------------|------------|------------|----------|
| A1 L'Etat | | 0 | 0 | 2 | 6,5 | 0 | 1,5 | 0 |
| A2 Le consommateur | 0 | | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 |
| A3 AMF | 0 | 0 | | 5 | 7 | 0 | 1 | 0 |
| A4 Les "Chari'a scholars" | 2 | 0 | 5 | | 5 | 2,5 | 0 | 0 |
| A5 Les banques | 6,5 | 6 | 7 | 5 | | 0 | 1 | 0 |
| A6 Le conseil constitutionnel | 0 | 0 | 0 | 2,5 | 0 | | 2 | 0 |
| A7 Les associations | 1,5 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | | 0 |
| A8 Les universités | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Nombre de divergences (1Di) | 10 | 6 | 13 | 14,5 | 25,5 | 4,5 | 5,5 | 0 |

⇒ **Analyse :**

Ces deux matrices ne diffèrent pas sensiblement des deux premières (1CAA et 1DAA). En effet, entre le premier et le second graphe des divergences, on constate le renforcement de l'antagonisme entre les banques (A5) et les « Chari'a Shcolars » (A4). Le Conseil Constitutionnel reste celui qui a le moins de convergence avec les autres acteurs, cela s'explique par le fait qu'il se préoccupe uniquement d'un seul objectif qui pose problème pour deux autres acteurs.

Les banques (A5) restent ceux qui ont le plus de conflit avec les autres acteurs sur tel ou tel objectif alors qu'ils ont également avec l'Etat (A1) le plus de convergence dans le système.

Les jeux d'alliances et de conflits possibles ne dépendent pas forcément de la hiérarchisation des objectifs d'un acteur à un autre mais également du rapport de force, à savoir celui qui pourra imposer ses objectifs aux autres acteurs.

Objectifs atteints à ce stade de l'étude :

Au niveau où nous en sommes de l'étude, des résultats importants ont été obtenus. Les éléments pertinents du système (variables clés, acteurs, tendances d'évolution) ont été recensés et ont permis de limiter son étude. Le système est structuré de sorte que ses composantes ainsi que les éléments déterminants de son évolution ont été déterminées. Son évolution dans le passé et sa situation actuelle sont décrits. Un tableau stratégique nous a permis de repérer les projets des acteurs. Les stratégies d'alliance et de conflits entre acteurs sont identifiés de sorte que les « questions clés pour l'avenir sont identifiées.

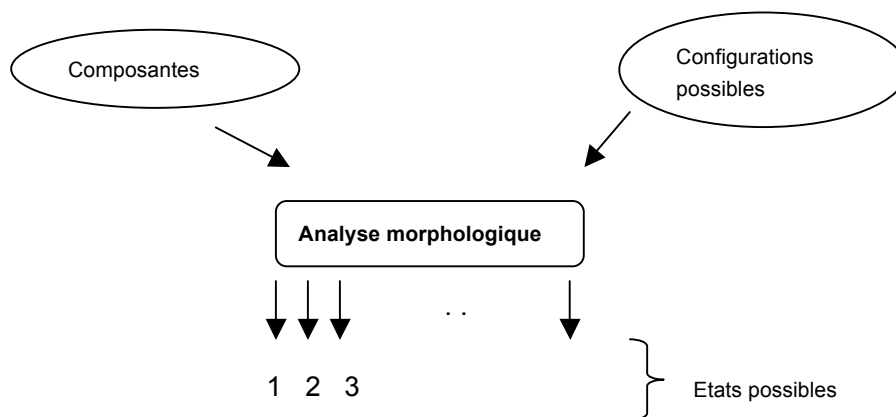
II. 2ème étape : L'analyse morphologique

L'étape précédente nous a permis de délimiter le système étudié, d'en dégager les principales variables et d'étudier les stratégies passées et actuelles des acteurs fondamentaux afin de se poser les « questions clés pour le futur ».

Etant donné le caractère aléatoire de certains domaines influant le futur de notre système, il est de mise de développer des hypothèses quant à leur évolution. Ce sont ces hypothèses, qui, regroupées, vont être à la base de la construction des scénarios.

La méthode de l'analyse morphologique inventée par F. Zwicky en 1947 permet « balayer les champs du possible » en associant les « composantes clés des scénarios » (démographie, politique, économique) avec les différentes « configurations » que celles-ci peuvent revêtir.

Schéma :



L'objectif de cette partie est de modéliser les caractéristiques du développement de la finance islamique en France d'ici 2020. Cette démarche s'articule autour de trois étapes. Dans un premier temps, nous avons déterminé les dimensions, c'est-à-dire les éléments qui exercent une influence forte sur le développement de la finance islamique en France. Ensuite, nous avons regroupé les dimensions en composante et avons émis des hypothèses quant aux configurations possibles que celles peuvent revêtir. Enfin, la connection entre ces différentes configurations nous permettront d'identifier trois scénarios contrastés.

Notons toutefois qu'un certain nombre de limites sont à prendre en compte. En effet, il est difficile d'émettre des hypothèses à horizon 2020 compte tenu de la subjectivité de certaines composantes, du manque de séries de statistiques suffisamment longues, du rôle important de facteurs non quantifiables ou encore de l'incertitude au sujet de l'évolution du contexte financier.

A. Dimensions et composantes

Composante 1 : Économique

- 1.1 Croissance économique : Moyen Orient et Asie du sud est
- 1.2 Efficacité des bourses du Moyen Orient
- 1.3 Evolution du prix du pétrole
- 1.4 Montant des capitaux des pays musulmans (EAU, Asie du sud est...)

Composante 2 : Politique

- 3.1 Déréglementation et adaptabilité de la juridiction et fiscalité française
- 3.2 Donner une image d'ouverture auprès des pays Musulmans
- 3.3 Faciliter la procédure d'implantation des banques (délivrance des agréments, niveau des réserves)

Composante 3 : Consommateurs

- 2.1 Évolution de la démographie
- 2.2 Évolution du taux d'épargne des particuliers
- 2.3 Niveau de surcoût par rapport à la finance conventionnelle acceptable par le consommateur
- 2.4 Revenu du consommateur
- 2.5 Proportion de la population musulmane choisissant ces produits

Composante 4 : Éthique/Religieux

- 4.1 Préoccupations liées à l'éthique, volonté de réformer le système financier
- 4.2 Réduire les risques financiers
- 4.3 Renouveau spirituel et religieux
- 4.4 Image de l'Islam


Composante 5 : Communication

- 5.1 Communiquer à l'étranger sur l'attractivité de la place de Paris
- 5.2 Informer et promouvoir sur le sol français des principes de la finance islamique
- 5.3 Les groupes d'influence, de pression, lobbying pour le développement de la finance islamique en France : associations, groupe de réflexion, rapports, conférences etc

Composante 6 : Industrie de la finance islamique

- 6.1 Organisation de l'enseignement français sur la finance islamique : Paris Dauphine, EM Strasbourg...
- 6.2 Concurrence des places étrangères : Londres, Luxembourg...
- 6.3 Compétitivité des produits
- 6.4 Niveau du surcoût par rapport à la finance conventionnelle

| | | | | |
|------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Économique | 1.1 | 0% < PIB < 3% | 3% < PIB < 6% | 6% < PIB < 8% |
| | 1.2 | Très bonne absorption des capitaux / indices en forte progression | Capacité d'absorption proche de leur limite situation mitigée | Bourse saturée krachs |
| | 1.3 | Barils < 50\$ | 50\$ < Barils < 100\$ | 100\$ < Barils < 200\$ |
| | 1.4 | 900 milliard \$ | 1 200 milliard \$ | 1 500 milliard \$ |
| Politique | 2.1 | Réglementation | | Déréglementation |
| | 2.2 | Faible ouverture | | Forte ouverture |
| Consommateur | 3.1 | 60 millions | 65 millions | 70 millions |
| | 3.2 | 5 % de Musulmans | 10 % de Musulmans | 15 % de Musulmans |
| | 3.3 | 10 % | 15 % | 20 % |
| | 3.4 | Faible | Moyen | Fort |
| | 3.5 | 30 000 € | 35 000 € | 40 000 € |
| | 3.6 | 12,5 % | 25 % | 50 % |
| Éthique/ Religieux | 4.1 | Désintéret | Prise de conscience | |
| | 4.2 | Désintéret | Intéret | |
| | 4.3 | Dégradée | Positive | |
| Communication | 5.1+5.2 | Peu d'effort | Effort important | |
| | 5.3 | Peu présent | Poids important | |
| Industrie de la finance islamique | 6.1 | Aucune formation | Formation continue | Formation initiale et continue |
| | 6.2 | Forte | Moyenne | Faible |
| | 6.3+6.4 | Efficacité < Finance conventionnelle | Efficacité = Finance conventionnelle | Efficacité > Finance conventionnelle |
| | 6.5 | 1 % | 6 % | 12 % |

| | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Scénario 1 |  |
| Scénario 2 |  |
| Scénario 3 |  |

B. Explication du choix des hypothèses chiffrées

Croissance économique au Moyen et Extrême Orient :

Evolution du prix du pétrole :

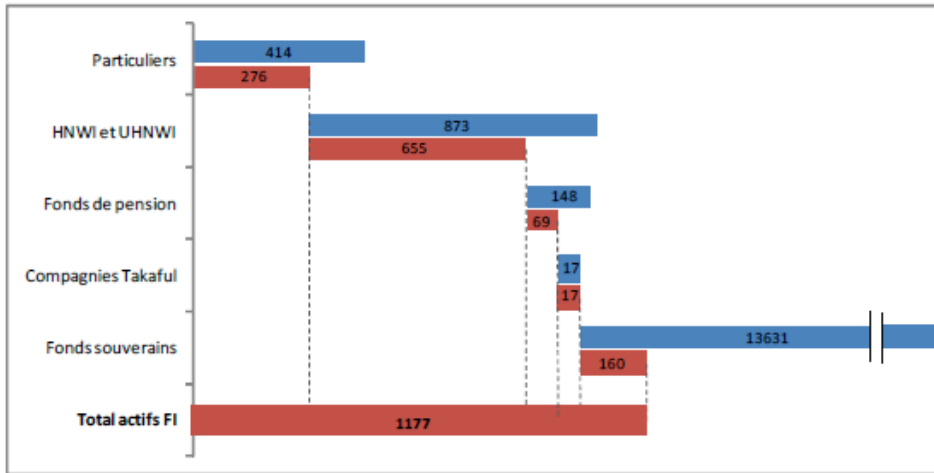


Source : prixdubaril.com

Nous nous sommes basés sur l'évolution du prix du pétrole au cours des 7 dernières années. Cela nous a permis de constater que le prix minimum du baril au cours de ces 7 dernières années avait été de 26 \$, que le prix maximum atteint pendant l'été 2008 avait été de 146 \$ et qu'il se trouvait actuellement à environ 85 \$. L'importante volatilité du cours du baril de pétrole nous oblige à émettre des hypothèses très contrastées au sujet de son évolution au cours des & à prochaines années. Nous retiendrons donc trois hypothèses : Baril < 50\$, 50\$ < Baril < 100\$, 100\$ < Baril < 200\$.

Montant des capitaux islamiques pays musulmans (EAU, Asie du sud est...) :

Graphique 19 : Projection des Actifs islamiques en 2020 par type d'investisseur au Moyen et Extrême Orient (USD Milliards)



Source : rapport Jouini Pastre (Paris Europlace)

Ce graphique réalisé au cours d'une étude menée par Monsieur Jouini et Monsieur Pastre est une projection des actifs islamiques que pourraient détenir les pays du Moyen et de l'Extrême Orient en 2020. Nous avons considéré la projection de Messieurs Jouini et Pastre (total des actifs financiers islamiques = 1177 milliards de dollars) comme étant l'estimation moyenne. Nous nous sommes appuyés sur ces résultats pour avancer trois hypothèses au sujet du montant des capitaux islamiques détenus par les pays musulmans du Moyen Orient et Extrême Orient : 900 Mds \$, 1200 Mds \$, 1500 Mds \$.

Evolution de la Démographie :

Selon l'INSEE, d'ici 2020, la population française devrait atteindre 65 millions de personnes. Nous avons considéré cette prévision comme étant notre hypothèse moyenne. Nous émettons de ce fait trois hypothèses concernant la population française en 2020 : 60 millions d'habitants, 65 millions d'habitants et 70 millions d'habitants.

Proportion de musulmans résidant en France :

Selon le rapport Jouini Pastre, en 2005, 8,33% de la population française est musulmane. Notre hypothèse basse est de considérer que d'ici 2020 la proportion de musulmans résidant en France sera de 5% de la population, notre hypothèse moyenne : 10% et notre hypothèse haute : 15%.

Évolution du taux d'épargne des particuliers :

Selon les chiffres fournis par l'INSEE, le taux d'épargne des particuliers au troisième trimestre 2009 était de 17,1%. Nous retiendrons donc pour une projection à l'horizon 2020 une hypothèse basse de 10%, moyenne de 15% et haute de 20%.

Revenu du consommateur :

Si nous posons comme point de départ le PIB par habitant en 2007 estimé par l'INSEE qui est de 29 765 € et que nous lui appliquons le taux de croissance moyen du PIB par habitant sur la période 2003-2007 qui est de 1,2%, nous pouvons estimer que d'ici 2020 le PIB par habitant sera de 34 758 €. Nous retenons donc trois hypothèses : basse (30 000 €), moyenne (35 000€) et haute (40 000 €).

Proportion de la population musulmane choisissant ces produits :

Selon une enquête réalisée par l'IFOP, « 47% des musulmans vivant en France seraient intéressés par un contrat d'épargne et 55% par des emprunts respectant l'éthique islamique ». Cependant ces prévisions très optimistes sont nuancées par les travaux de Messieurs Jouini et Pastre. Ceux-ci indiquent que 25% des musulmans français seraient pratiquants. Nous prendrons donc ce pourcentage comme étant l'hypothèse moyenne, la moitié de celui-ci pour l'hypothèse basse et le double pour l'hypothèse haute.

Montant des capitaux venant des pays musulmans attirés en France :

La part moyenne de la France dans les Investissements Directs Etrangers mondiaux conventionnels entre 1998 et 2007 a été de 6,11%. Cela constitue notre hypothèse de projection moyenne. L'hypothèse basse sera de 1% et l'hypothèse haute de 12%.

C. Scénarios contrastés

Scénario 1 : aucune ouverture

Les autorités françaises ne voient pas la finance islamique comme un marché pouvant générer de la croissance économique. De ce fait, aucune réforme du cadre juridique (réglementaire et fiscal) nécessaire à l'accueil de produits répondant aux critères dictés par la finance islamique. Ainsi, les investissements directs étrangers en provenance des pays exportateurs de pétrole sont quasi nuls. D'autre part, le marché « intérieur » de la banque de détail « chari'a compliant » ne se développe pas.

Scénario 2 : une ouverture modérée

La France entend accueillir sur son sol les investissements islamiques, en suivant le mouvement engagé au niveau mondial. Pour ce faire, elle modifie certains points de sa législation, notamment les frottements juridiques et fiscaux (problèmes de double taxation).

Cependant la dynamique n'est pas clairement engagée. La communication sur les perspectives intéressantes que peut présenter ce type de finance n'est pas assez importante. Des problèmes liés à l'image du terme « islamique » subsistent.

Les acteurs du secteur financier (universités, bourse...) ne développent que peu d'activités autour de ce marché. Le marché de la banque de détail n'est exploité que par quelques « fenêtres islamiques » des banques conventionnelles.

La conséquence étant un faible développement de la finance islamique en France.

Scénario 3 : Une ouverture importante

Hormis les réformes juridiques mises en place, la France adopte une stratégie visant à accélérer l'ouverture du marché français.

Ainsi, la France attire une part importante des IDE en provenance des pays exportateurs de pétrole (de l'ordre de 180 milliards de \$) et développe un réseau de banques commerciales de détail à la hauteur de la demande émanant d'une partie de la population française.

Paris devient une des principales plateformes de la finance islamique à l'échelle mondiale.

III. 3^{ème} étape : Elaboration des scénarios

Nous avons, dans la seconde étape, eu l'occasion de confronter nos hypothèses avec les idées des experts interrogés. De cette confrontation vont se dégager, d'une part, la situation ou image finale du scénario que l'on qualifiera de « référence ». Celle-ci correspond à l'image décrite comme étant la plus probable par le plus d'experts. D'autre part, se dégageront des images dites « contrastées » correspondant à des situations souvent décrites par les experts mais ayant une probabilité de réalisation moins importante.

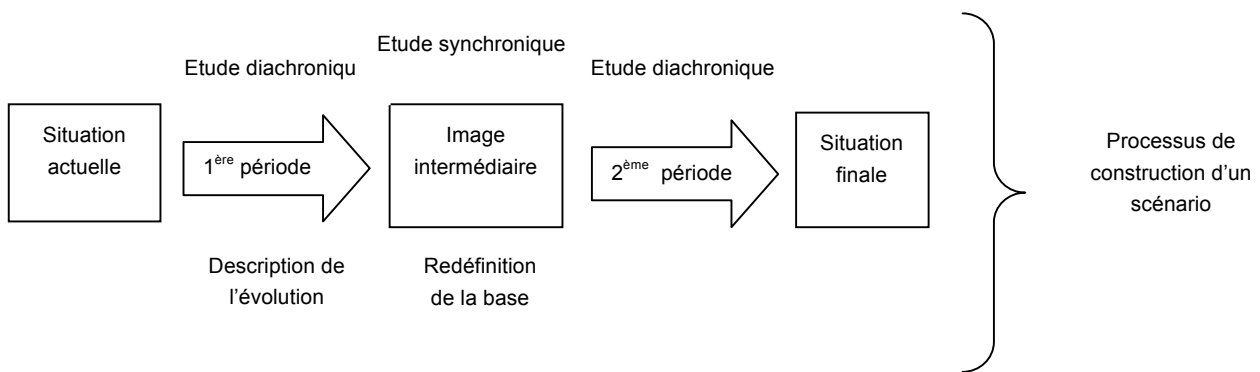
La troisième étape de la méthode entend décrire « l'évolution et le cheminement » permettant, en partant de la situation actuelle, d'aboutir à la situation finale des différents scénarios, c'est ce que M.Godet appelle l'étude diachronique. Cela consiste, en d'autres termes à décrire les mécanismes d'évolution des variables clés déterminées lors de l'analyse structurelle. Il reste ensuite à « zoomer » sur la situation finale en la décrivant de façon détaillée. Notons que dans un souci de précision et de

pertinence, il est parfois nécessaire au cours de cette étape, de réaliser des études prospectives sectorielles, par exemple sur la technologie ou les modes de vie.

Etant donné la difficulté qui peut parfois être attachée à la description de l'image finale du système, on choisira de découper la période de projection. Ce qui nous permettra de « zoomer » sur des situations intermédiaires afin d'obtenir une meilleure prise en compte des mutations que peut subir le système durant cette période. Il est ici nécessaire de redéfinir la base afin de prendre en compte les évolutions de certaines variables (par exemple la disparition d'un acteur fondamental), c'est l'étude synchronique sur une image intermédiaire.

Dans les cas où la période de projection sera découpée, on effectuera donc une alternance d'étude diachronique et d'étude synchronique.

Schéma :



Shoemaker (1993) propose une démarche de construction des scénarios différente de celle énoncée précédemment. La première étape consiste à développer deux images extrêmes : l'une regroupant tous les éléments positifs et la seconde tous les éléments négatifs. De façon alternative, les résultats seront regroupés selon leur degré de rupture avec les tendances lourdes ou leur degré d'alignement avec ces dernières. Shoemaker souligne qu'une construction aussi mécanique d'images ne correspond pas à de réels scénarios étant donné leur niveau élevé d'incohérence. Il propose donc, dans un second temps de vérifier trois types de cohérences :

- la cohérence avec la tendance
- la cohérence avec les résultats
- la cohérence avec les stratégies des parties prenantes.

De cette façon, les scénarios incohérents seront éliminés et seuls des images affichant un degré de probabilité suffisamment satisfaisant seront retenues.

A. Scénario 1 : aucune ouverture

C'est le scénario le plus pessimiste qui envisage un avenir très peu certain au développement de la finance islamique en France.

Les projections de 2020 prévoient une situation économique mondiale qui connaît une période relativement difficile. Les pays producteurs de pétrole sont beaucoup plus touchés que les autres régions du monde. En effet, la croissance oscille dans ces régions entre 0% et 3% compte tenu d'une baisse importante du prix du baril de pétrole qui est passé sous la barre des 50 \$. Cette situation s'est d'autant plus amplifiée par le fait que ces pays se trouvent avec des dettes très importantes. Il est devenu pratiquement impossible pour eux de rembourser les banques en raison du manque à gagner dans la vente du baril de pétrole. Ces difficultés s'expliquent par des investissements colossaux dans des projets démesurés dans les pays du Golf sans pouvoir réellement les financer. Dans ce paysage économique très peu flatteur, les bourses du Moyen Orient arrivent néanmoins à absorber facilement les capitaux engendrés par ces pays en raison d'un flux financier beaucoup moins important qui représente tout de même un montant de 900 milliard de \$.

La juridiction française est restée cantonnée sur ses positions. La législation et la fiscalité n'ont pas été aménagées afin d'accueillir la finance islamique sur le sol français. Cette position a agité de manière négative sur l'image de la France dans les pays musulmans. Et cette faible ouverture voire une absence totale de la France à une finance basée principalement sur l'Islam a accentué encore plus le fossé entre la culture musulmane et occidentale.

Démographiquement la France a perdu sa réputation de pays à fort taux de natalité en Europe. En effet, sa population totale avoisine les 60 millions de personnes. Et les musulmans français ont également décliné, ils ne représentent que 5% de la population française. Ces données ne facilitent donc pas l'implantation de la finance islamique en France. Par ailleurs, uniquement 12,5% des musulmans français sont potentiellement intéressés par les produits proposés par des banques islamiques. Le contexte économique mondial conduit également la France à avoir des difficultés financières, et les premiers touchés par cette conjoncture très peu favorable ce sont les travailleurs qui voient leur revenu baissé de manière importante pour ensuite stagner à 30 000 €.

L'environnement et le contexte économique ont fait que les français sont beaucoup moins intéressés et préoccupés par une finance éthique. En effet, ils ont d'autres préoccupations à régler. Et ce problème se ressent également dans la communauté musulmane française où la spiritualité et le respect des principes islamiques deviennent des finalités moins importantes et prioritaires que de subvenir aux besoins de sa famille dans un contexte très difficile.

La position prise par la France vis-à-vis du développement de la finance islamique sur son sol a contraint d'être très peu présente sur la scène internationale face à des voisins européens qui ont su

jouer sur l'attractivité de leurs places financières pour attirer les capitaux étrangers comme la capitale Londonienne. Certains groupes d'influence pour le développement de la finance islamique en France ont vu le jour mais vu les obstacles rencontrés, ils n'ont pas pu exercer leur pouvoir et faire un réel travail de réflexion et de communication.

L'enseignement de la finance islamique en France n'a pas pu se concrétiser compte tenu d'un désintéressement total des étudiants et des professionnels pour cette filière qui conduit forcément à aucune perspective d'avenir sur le sol français. Ce désintéressement s'explique aussi par le fait que les produits islamiques sont beaucoup moins efficaces et également voire beaucoup plus cher que les produits proposés par les banques conventionnelles.

B. Scénario 2 : une ouverture modérée

La situation économique des pays du Moyen Orient et de l'Asie du sud est a perdu de son dynamisme et même si celle-ci présente une croissance comprise entre 3 et 6%, les prix du baril de pétrole oscillant autour des 70 dollars ne permettent pas aux pays exportateurs de pétrole d'engranger des montants de capitaux aussi importants que dans les années 2000.

Sur le territoire français, les pouvoirs publics ont ralenti les aménagements législatifs et fiscaux entrepris dès la fin des années 2010 visant à favoriser l'accueil de la finance islamique sur la place parisienne. De ce fait même si les frottements réglementaires, juridiques et fiscaux sont évités, les mesures préconisées par les experts, telles que l'adaptation du régime de la fiducie, indispensable au développement de produits Chari'a compliant, n'ont pas été mis en place. De plus les organismes chargés de délivrer les agréments aux banques n'ont pas assoupli leurs exigences, ce qui a entraîné un recul de la date de l'implantation de la première banque islamique en France.

Toutefois la démographie est dynamique et depuis 2010, c'est-à-dire en dix ans, la population française a augmenté et est passée à 65 millions de personnes composée de 10% de musulmans. Cependant, malgré un PNB par habitant en atteignant 35 000 € en 2020, le consommateur se montre quelque peu réticent quant à supporter un surcoût en se tournant vers des produits de finance islamique.

Les marchés n'ont pas réellement tiré les conséquences de la crise dite des subprimes et malgré quelques tentatives de la part de autorités de réguler le marché, les dérives spéculatives sont toujours à l'ordre du jour. De plus l'Islam souffre d'une image dégradée due à la surmédiatisation de quelques groupuscules terroristes.

Sur le plan de la communication, les efforts nécessaires ne sont pas faits et la France n'arrive à attirer qu'une part réduite des capitaux des pays musulmans. De ce fait les banques islamiques étrangères ne s'intéressent que d'une façon modérée au marché français.

Finalement, le développement de formations en finance islamique n'est pas à la hauteur de ce que l'on aurait pu en attendre et le manque d'experts ne permet pas de développer cette activité de manière satisfaisante. Par ailleurs, les places de Londres et du Luxembourg qui ont su être plus réactives attirent une part plus importante des capitaux islamiques étrangers.

La France développe sur son sol des activités de finance islamique mais ne se démarque pas de ses concurrents européens. Cela vient principalement du fait que certains acteurs importants tels que les universités ou les bourses ne se sont pas réellement impliqués. De ce fait les banques islamiques ne se sont pas implantées sur le sol français et le marché est partagé par quelques islamic windows.

C. Scénario 3 : Une ouverture importante

La croissance économique des pays du Moyen Orient et de l'Asie du Sud Est à forte population musulmane est comprise entre 6 et 8%. Ce dynamisme économique est dû, entre autres aux niveaux importants atteints par les cours du baril de pétrole qui ont oscillé pendant la période 2010 – 2020 entre 100 et 200 dollars. Le développement du tourisme dans ces régions durant les 10 dernières années lui a permis d'atteindre une part de marché importante dans le tourisme mondial. Ces activités ont eu pour conséquence d'accroître le montant des capitaux de ces pays musulmans. Ceux-ci atteignent en 2020 la somme de 1500 milliards de \$. Cette manne financière est devenue tellement conséquente que les bourses de ces pays sont saturées ce qui ne leur permet pas de satisfaire les attentes des investisseurs. De plus, des krachs boursiers ont affecté leur efficacité et leur image aux yeux des investisseurs.

En France, les autorités qui dès la fin des années 2000 ont anticipé une forte progression du marché de la Finance Islamique ont rapidement adapté la législation et la fiscalité pour devenir une place de choix sur ce secteur. Les aménagements visant à empêcher les frottements fiscaux mis en place en 2008 ont été l'élément déclencheur d'un nombre importants d'avancées. L'absence de retenue à la source et la déductibilité de la rémunération versée au titre des Sukuk, mais également les mesures visant à rendre fiscalement neutres les opérations de Mourabaha ont permis à la France de devenir une destination de choix pour les investisseurs islamiques. Des actions de communication menées par les autorités françaises ont permis de donner aux investisseurs issus des pays musulmans une image d'ouverture du marché français. Par ailleurs, l'AMF et la Banque de France ont réduit leurs exigences afin de faciliter l'implantation des banques islamiques attirées par l'environnement propice au développement façonné par les mesures citées précédemment.

Le dynamisme démographique des années 2010 a eu pour conséquence un accroissement de la population française comptant en 2020 70 millions d'habitants. La part de musulmans dans cette population a également augmenté et ceux-ci représentent aujourd'hui 20% de la population soit 14 millions de personnes. Le PIB par habitant ; grâce à une conjoncture économique favorable depuis ces

dernières années, atteint 40 000 € en 2020. Le taux d'épargne des particuliers est élevé, et atteint 20% de leur revenu. De plus, la part de la population musulmane étant consommatrice de produits de finance islamique est de 50%. Cet ensemble de facteurs très favorable ont permis le développement sur le sol français d'un réseau solide de banques de détail offrant des produits islamique.

Depuis la crise financière de 2009 les investisseurs sont plus préoccupés par les problématiques liées à l'éthique. Afin d'éviter les dérives spéculatives les autorités ont mis en place des mesures visant à favoriser les investissements responsables tels que la finance islamique. Ces mesures, en parallèles desquelles un renouveau spirituel et religieux s'est installé en France depuis les années 2010 rendent la finance islamique toujours de plus en plus attractive.

La communication a joué un rôle important dans le développement de la place de Paris. Les actions menées à l'étranger et notamment dans les pays du Golfe mais également les actions menées en France ont permis d'attirer une part importante de capitaux et de renforcer le marché de la banque de détail. Les actions de communication ont également permis de séduire les groupes d'influence qui ont eu par la suite un impact important sur la décision du consommateur de choisir ces produits plutôt que ceux de la finance conventionnelle.

L'attractivité de ce secteur d'activité pour les étudiants ainsi que la demande forte du secteur en personnes qualifiées ont eu pour conséquence la multiplication des formations aux techniques financières islamiques au sein des grandes écoles et universités française à l'image de Dauphine qui fut l'une des premières à proposer ce type de formation. Ces avancées en terme de formation ont permis de développer une réelle expertise en France, ce qui a permis de réduire le surcoût des produits par rapport à la finance conventionnelle et d'attirer 180 milliards de dollars d'actifs sur le sol français.

En conclusion, la place de Paris a su profiter d'une conjoncture économique propice dans les régions du Moyen et de l'Extrême Orient et d'une évolution démographique dynamique sur le sol français. La réactivité des autorités qui ont su mettre en place une législation accueillante dès la fin des années 2000 ont permis de développer en France le secteur financier islamique le plus dynamique d'Europe tant sur le plan de la banque d'investissement que sur celui de la banque de détail.

Conclusion

Nous avons brièvement, dans la première partie de notre mémoire expliqué les opportunités de développement que présente la finance islamique. C'est pourquoi, après avoir présenté les spécificités propres à ce secteur particulier : son fonctionnement, ainsi que sa complexité, nous nous sommes attachés à suivre une méthodologie dans le but de décrire les différents scénarios de développement qui pourraient caractériser le secteur de la finance islamique en France d'ici à 2020.

La méthodologie que nous avons développée, a été mise au point par Michel Godet et permet d'obtenir des résultats intéressants en offrant à son utilisateur différents outils dont la finalité est d'organiser de façon scientifique les éléments influant sur la composition d'un système et plus particulièrement sur son évolution.

Nous avons d'abord « construit la base », c'est à dire établi les fondations du système. Nous avons de cette manière repéré les variables clés, c'est-à-dire celles qui vont conditionner l'évolution du marché de la finance islamique, puis analysé les stratégies des acteurs. C'est dans cette étape que les informations qui nous ont été données par des experts du secteur mais également par un échantillon de la population française qui ont joué le plus grand rôle. Ensuite l'utilisation de l'analyse morphologique nous a permis d'émettre des hypothèses quant à l'évolution des variables clés ainsi que des stratégies des acteurs. Nous avons de cette manière pu élaborer trois scénarios contrastés du développement de la finance islamique en France.

En conclusion de cette étude nous pouvons dire que le scénario nous semblant être le plus probable, étant donné les résultats des entretiens mais également des questionnaires, est celui que nous avons intitulé une ouverture importante. Notons toutefois qu'une étude prospective reste évidemment très sujette aux aléas du futur et que par conséquent ses résultats ne doivent être considérés comme des estimations.

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE 1

➤ Ouvrage :

- Finance islamique à la française : un moteur pour l'économie française, une alternative éthique pour tous les Français (317 pages). Sous la direction de Jean-Paul Laramée. Editeur Bruno Leprince le 19 novembre 2008.
- La finance islamique de Michel Ruimy (214 pages). Editeur SEFI le 23 juin 2008 sous la collection Finance d'aujourd'hui.
- Manuel de prospective stratégique 2 l'art et la méthode de Michel Godet (411 pages) aux éditions DUNOD.
- Il y a toujours une alternative de Reibnitz Hélène Ute von.. Paris : Economica, 2007 (140 pages)
- Invitation à la prospective/An invitation to Foresight de Jouvenel Hugues de.. Paris : Futuribles, (coll. Perspectives), 2004 (85 pages)
- The Art of the Long View de Schwartz Peter. Londres : Doubleday Currency, 1991 (258 pages)
- Traité élémentaire de prévision et de prospective de Decoufle André-Clément.. Paris : PUF, 1978 (423 pages)
- La Méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective du DATAR. Paris : La Documentation Française (coll. « Travaux et Recherches de Prospective » n°59), juin 1975 (133 pages)
- L'Art de la conjecture de Jouvenel Bertrand. Monaco : éditions du Rocher, 1964 / Paris : Sedeis, Futuribles, 1972 (385 pages) (English translation : The Art of Conjecture. London : Weidenfeld & Nicolson, 1967).

➤ Revues :

- Développement de la finance islamique en France : les premiers pas de l'administration fiscale. Ibrahim Zeyyad Cekici. Février 2009 revue Lamy droit des affaires.
- L'émergence de la finance islamique en France / Fusions et acquisitions mai – juin 2009 – n° 226-227 – pp 35-38.
- Les echos numéro 20435 2009/06/02 page 30
- Finance islamique : un nouvel élan en 2010. Agefi Hebdo, du 1er au 7 avril 2010
- Scenario planning: A tool for strategic thinking de Schoemaker, P. J. H. (1995). Sloan Management Review, 36(2) (25-40 pages)

➤ Sites Internet :

- Point de vue : La finance islamique menace la laïcité française LEMONDE.FR 20.11.09
- Le Conseil constitutionnel censure la finance islamique La-Croix.com 14.10.2009
- Les « sharia scholars », une denrée rare en France par Soraya Haquani le 01.04.2010 sur le site www.agefi.fr
- COFFIS Conseil Français de la Finance Islamique. <http://www.coffis.fr/coffis/index.php>
- AIDIMM Association d'Innovation pour le Développement économique et Immobilière. <http://www.aidimm.com/>

- Banque islamique en France sur la chaîne d'information France 24 en langue arabe le mercredi 21 avril 2010 avec Monsieur El Jida directeur exécutif de la QIB. http://www.alterinfo.net/Banque-islamique-en-France_a45244.html

➤ **Conférences :**

- La finance et l'argent dans le droit musulman. Le samedi 17 avril 2010 à partir de 13h à la salle Marcel Pagnol a Villiers-le-bel.
- La finance islamique et son introduction en droit français. Le mardi 13 avril 2010 de 19h à 21h, à l'université Paris 2 Panthéon Assas.
- Le vrai visage de la Finance islamique : Conférence à la Grande Mosquée de Paris le samedi 09 mai 2009.

➤ **Rapports/Notes :**

- Rapport JOUINI – PASTRE à Paris Europlace « enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place financière française : 10 propositions pour attirer 100 milliards d'euros d'épargne ».
- La finance islamique dans le contexte de la crise financière : opportunités et défis. Note de Farid Masmoudi et Tarik Belabed pour capmena, mars 2010.
- La finance islamique : une récente histoire avec la France, une longue histoire avec ses banques. Note de Ghassen Bouslama, Docteur en sciences de gestion et Professeur Associé à Reims Management School.
- Guide de la finance islamique 2009 par Herbert Smith en collaboration avec Gleiss Lutz et Stibbe.

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

ANNEXE 2

Numéro :

« L'étude des scénarios de développement de la finance islamique en France »

Nom de l'enquêteur : Date de l'enquête :

A. En général :

Ressentez-vous quotidiennement les effets de la crise financière ?

- Oui Non

Selon vous, qui sont les responsables de cette crise financière ?

- Les banques L'Etat
 Les consommateurs de crédit Les traders
 Les organismes internationaux tel que le FMI Autres :

Que pensez-vous de la politique de relance du gouvernement français ?

- Très efficace Efficace Peu efficace Pas terrible

Avez-vous déjà entendu parler de la finance islamique ?

- Oui Non

Si non, passez directement à la page 2 « identification »

B. La finance islamique :

Quelle principale distinction faites-vous entre une finance conventionnelle et une finance islamique ?

.....
.....
.....

Parmi les adjectifs suivant, choisissez dans un ordre décroissant ceux qui qualifient le mieux la finance islamique ? (3 choix maximums)

- Ethique Solidaire Economie réelle Cher
 Peu risqué Non-spéculative Accessible Autres :

Pensez-vous que la finance islamique peut-être une alternative à la finance conventionnelle ?

- Oui Non

Si oui, pourquoi ?

.....
.....
.....

Seriez-vous intéressé à acheter des produits d'une banque islamique ?

- Oui Non

C. Paris : place financière islamique

Que pensez-vous du développement de la finance islamique en France ?

- Très favorable Favorable Moyennement favorable Défavorable

À partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé)

| | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
|-----------------------------------------------------|---|---|---|---|---|
| La législation française | | | | | |
| La dénomination : Finance Islamique | | | | | |
| Manque d'information | | | | | |
| Le gouvernement français | | | | | |
| L'Islam | | | | | |
| La complication des produits financiers | | | | | |
| La compatibilité avec la Chari'a (loi islamique) | | | | | |
| Les citoyens français | | | | | |
| La dénomination des produits : Sukouk, Mourabaha... | | | | | |

Faut-il craindre l'introduction de la finance islamique en France ?

- Oui Non

Trouvez-vous qu'il est nécessaire de communiquer davantage sur la finance islamique en France ?

- Oui Non

Croyez-vous que Paris à toutes ses chances de rattraper et concurrencer Londres ?

- Oui Non

D. Identification :

Sexe :

- Féminin Masculin

Votre âge :

- 18/30 31/45 46/60 60/+

Votre Catégorie Socio Professionnelle :

- Agriculteurs exploitants Artisans, commerçants, chef d'entreprise Cadres
 Profession intermédiaires Employés Ouvriers
 Retraités Etudiant Personne sans activité

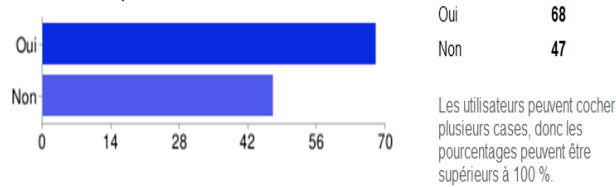
Résultat de l'enquête par questionnaire :

ANNEXE 3

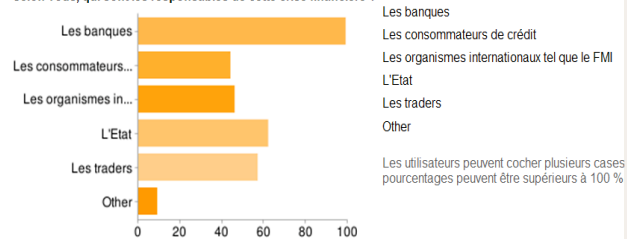
Nous avons interrogé un échantillon de 115 personnes de la population française. Les questionnaires ont été envoyés par mail. L'objectif de cette enquête était principalement de connaître le point de vue des futurs consommateurs des produits islamiques.

Les résultats de cette étude ont été notamment utilisés dans la seconde partie de notre mémoire qui concerne la méthodologie à suivre pour arriver aux différents scénarios possibles du développement de la finance islamique sur le sol français.

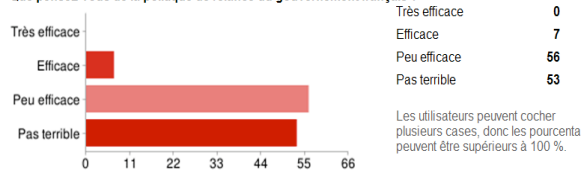
Ressentez-vous quotidiennement les effets de la crise financière ?



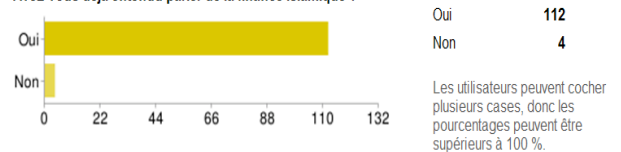
Selon vous, qui sont les responsables de cette crise financière ?



Que pensez-vous de la politique de relance du gouvernement français ?



Avez-vous déjà entendu parler de la finance islamique ?



Quelle principale distinction faites-vous entre une finance conventionnel et une finance islamique ?

une limite de 25% au bénéfice

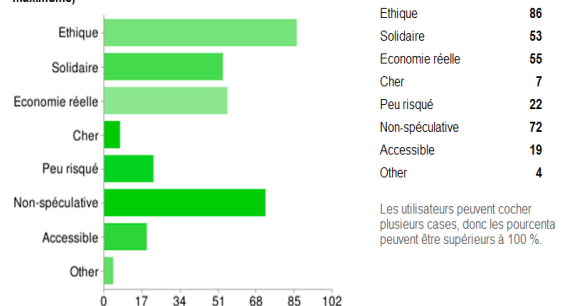
Pas de grande différence. La système islamique ne semble acheter le bien avant de nous le revendre avec leur pourcentage de bénéfice...

La finance islamique permet d'acheter un bien sans taux variable, le concept étant de nous revendre un bien à un prix majoré fixé par la banque, alors que dans la finance conventionnelle, le bien est acquis avec un certain taux d'intérêt reversé pour la banque et qui est variable.

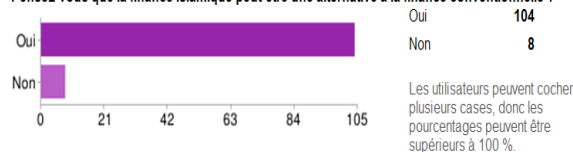
il n'y a pas de spéculation, il n'y a pas d'intérêt. la principale distinction est celle de l'absence de spéculation

solidaire et non haram surtout. Une finan ...

Parmi les adjectifs suivant, choisissez ceux qui qualifient le mieux la finance islamique ? (3 choix maximums)



Pensez-vous que la finance islamique peut-être une alternative à la finance conventionnelle ?



Si oui, pourquoi ?

tout simplement parce qu'on peut constater l'état de la finance dite "conventionnelle" et voir le résultat à l'heure d'aujourd'hui changer de système de finance ne peut pourra surement pas être pire

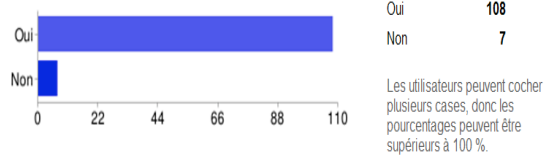
Le risque est moindre lors des crises comme celle que le monde a connu récemment.

car elle permet aux consommateurs de se fixer le prix total du bien dès l'achat et sans surprise afin d'éviter tout endettement et de mesurer sa propre capacité d'achat

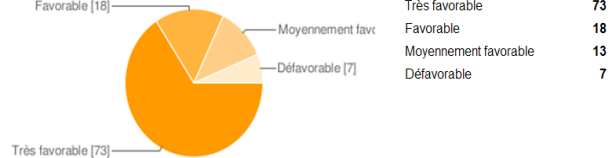
la finance islamique apporte une autre conception de la finance, ce modèle n'a pas été touché par la crise financière internationale

La crise actuelle ...

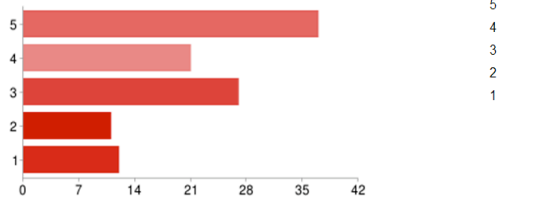
Seriez-vous intéressé à acheter des produits d'une banque islamique ?



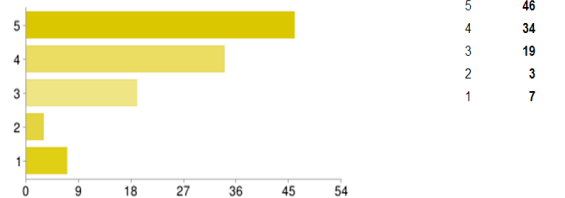
Que pensez-vous du développement de la finance islamique en France ?



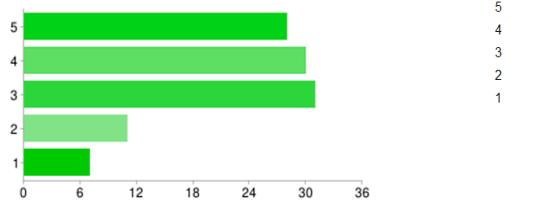
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - La législation française



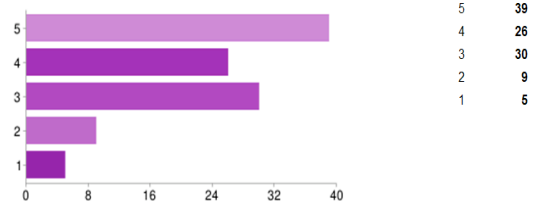
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - La dénomination : Finance islamique



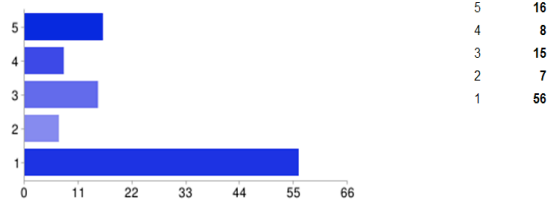
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - Manque d'information



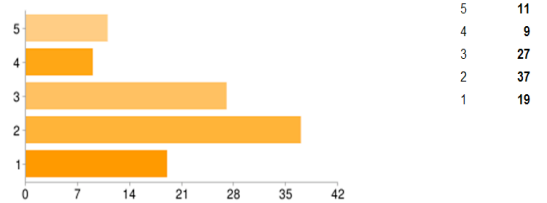
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - Le gouvernement français



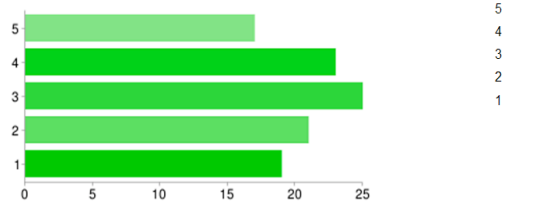
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - L'Islam



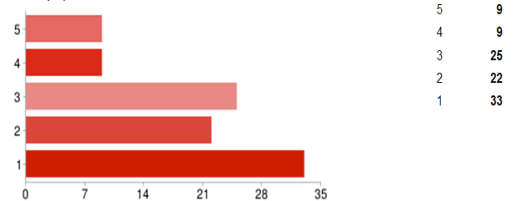
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - La complication des produits financiers



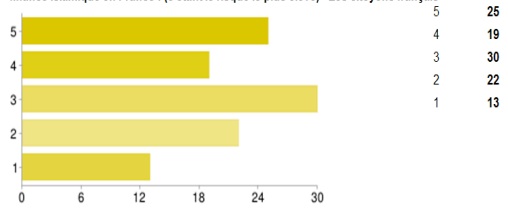
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - La dénomination des produits : Sukouk, Mourabaha...



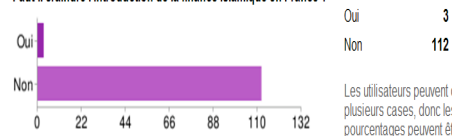
A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - La compatibilité avec Charia (loi islamique)



A partir d'une échelle de 1 à 5, évaluez les facteurs qui risquent de freiner le développement de la finance islamique en France : (5 étant le risque le plus élevé) - Les citoyens français

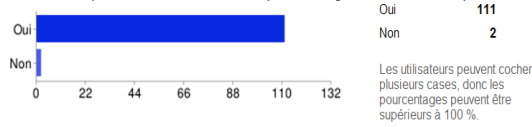


Faut-il craindre l'introduction de la finance islamique en France ?



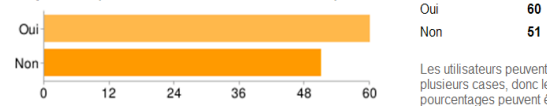
Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Trouvez-vous qu'il est nécessaire de communiquer davantage sur la finance islamique en France ?



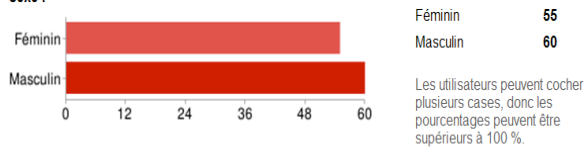
Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Croyez-vous que Paris à toutes ses chances de rattraper et concurrencer Londres ?



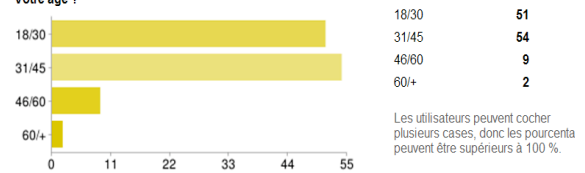
Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Sexe :



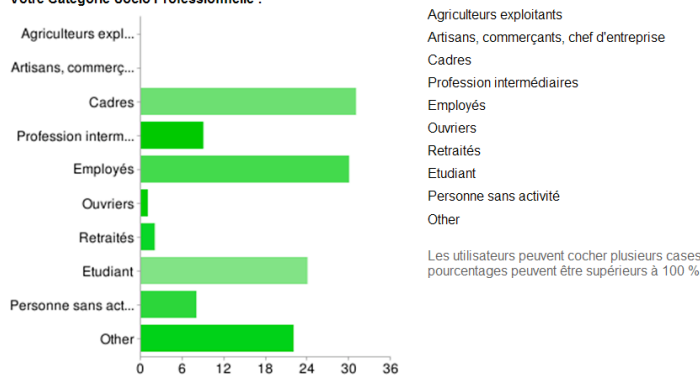
Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Votre âge ?



Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Votre Catégorie Socio Professionnelle :



Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

